

BLAGNAC, QUESTIONS D'HISTOIRE

De la Baronnie à Blagnac Constellation

Le bétail et la santé publique

Hommage au Général Compans

Robert Rabary

Revue Semestrielle d'Histoire Locale - n°35 (Mai 2008)

Palmira

TABLE des MATIÈRES

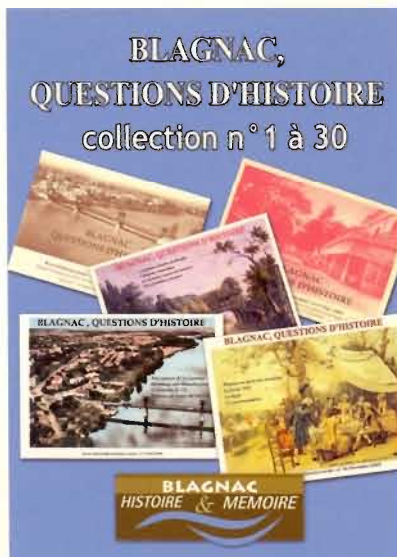
De la baronnie à Blagnac Constellation	1
Hommage au Général Compans	13
Napoléon et Joséphine	18
Le bétail et la santé publique	21
Une famille d'artisans-bouchers	32
Robert Rabary	36
SE 5000 Baroudeur : un autre drôle d'oiseau	40

Responsable de publication : Alain Lauret

Comité de Rédaction : Lucien Alemanni - Suzanne Béret - Daniel Bonzom - Christiane Combelles -
Georges Lapoutge - Alain Lauret - Jean-Louis Rocolle - Jacques Sicart - Jeannette Weidknet

N° ISSN : 1169-4408

Revue éditée par l'Association " Blagnac Histoire et Mémoire "



CD disponible
sur commande au
05 61 71 93 02
ou au
06 78 41 32 37

Sur la couverture, reproduction d'un tableau de :

Palmiro PINAS

Peintre - sculpteur blagnacais

Blagnac, la descente du Ramier

Huile 73 x 54



Siège Social : 97, Vieux Chemin de Grenade - 31700 Blagnac

De la baronnie à Blagnac Constellation

Tout au long de son histoire, Blagnac est le centre de gravitation d'une nébuleuse de cités au Nord-Ouest de Toulouse. La localité blagnacaise exerce son rayonnement sur un environnement proche même si les communes « associées » ne sont pas toujours les mêmes.

Dès 1307 le village de Saint-Pierre de Blagnac est le siège d'une importante baronnie et ce, jusqu'à l'époque révolutionnaire ; puis la localité devient chef-lieu d'un canton rural jusqu'en 1800. Blagnac retrouve son titre après un siècle d'atonie en 1997 et actuellement Blagnac est au centre d'une association de villes « Blagnac Constellation ».

L'administration de ces territoires passe du domaine du Baron sous l'Ancien Régime au domaine public avec le suffrage populaire qui va s'exprimer dès la Révolution.

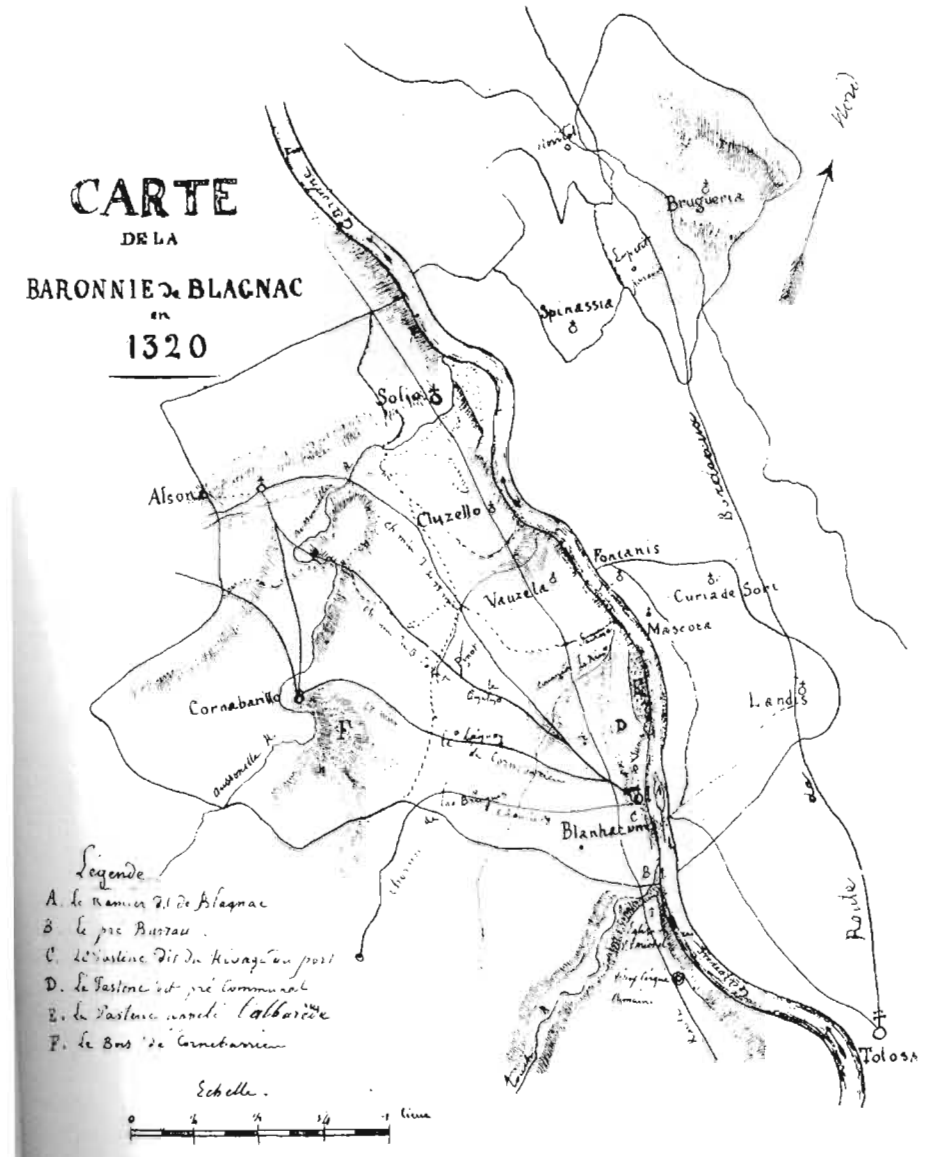
Les personnages qui dirigent, administrent, gèrent Blagnac et ses villes associées siègent selon les époques dans des bâtiments prestigieux ou plus modestes .

Leur autonomie est plus ou moins importante selon le niveau de centralisation de l'Etat et si Blagnac veut rester le « centre » c'est parfois en défendant âprement son titre face à la concurrence des autres cités qui le lui disputent.

De 1307 à 1789 Blagnac est le chef-lieu d'une importante Baronnie

Après avoir fait partie du domaine privé de la famille des Raymond, Comtes de Toulouse, puis du domaine particulier de Saint-Sernin où le clergé fonde plus tard un prieuré, le village de Saint-Pierre de Blagnac est donné à Géraud Balène, surintendant des finances de la Sénéchaussée de Toulouse, puis vers 1383 à la famille Devoisins (Géraud Devoisins, baron d'Arques s'intitule Seigneur de Blagnac, Bruguières et autres lieux...)

La Baronnie s'étend au Nord de Toulouse sur un nombre important de localités situées sur les rives de la Garonne et au-delà : Blagnac, Cornebarrieu, Aussonne, Beauzelle, Cluzel, Seilh, Lespinasse, Novital-Viguerie (partagée entre Lespinasse et Saint Jory à la Révolution), Bruguières, Fontanes, Lalande, Lacourtenourt... (1411)



Au XVI^e siècle Pierre Devoisins fait un dénombrement de sa Baronnie ; il se déclare Baron et seigneur des localités citées ci-dessus et il dit « posséder outre la douzième partie de la baronnie de Lanta, Saint-Anatoly, Valesvilles, Saint-Pierre de Lages, Sainte- Mailhois, Saint- Sernin de Sévissac, Saint-Andrieu, Sainte-Foy et Dases; il tient aussi le lieu de Préserville et la moitié des lieux de Mourvilles-Hautes.. ». Mais à la fin du XVI^e siècle la maison Devoisins est en décadence et la baronnie se démembre, Aussonne et Cornebarrieu sont séparés et reviennent à chacun des fils Devoisins; puis les paroisses passent ensuite à des mains étrangères :

- Beauzelle et Seilh avec Lespinasse,
- Lacourtenourt, Petit Paradis et Novital sont vendues à Pierre de Bernuy, célèbre pastellier toulousain, pour 46 sous en 1544...!

La baronnie s'étend sur le cours de la rivière Garonne et possède des pesquiers (sources captées) ; sur le fleuve sont installés de nombreux moulins flottants car les villages sont riches d'une activité agricole importante basée sur les céréales ; il n'y a point de bois (sauf celui de Cornebarrieu), quelques forêts et terres incultes ou « hermes » ; un bac devait exister sur la Garonne à Blagnac, depuis que ce fleuve, déplaçant son lit, avait transporté une partie du territoire sur la rive droite.

Géraud Balène fait édifier un château baronnial situé au Sud-Est de Blagnac, en dehors des fossés, sur la roche à pic qui domine la Garonne.

Le Baron « a dépensé près de mille livres tournois d'argent en constructions diverses pour sa résidence, telles que maisons à plusieurs étages, tours ornées et construites noblement, avec de grandes clôtures de mur, des prisons et des tinals (cuves) ».

Un inventaire nous apprend que le château a « patus et establierie » pour l'élevage, qu'il est à « haut étage » avec galerie, qu'on y entre par une porte à pont-levis flanquée de deux grosses tours.

La cuisine et ses dépendances sont au rez-de-chaussée ainsi que le logement des domestiques, les greniers et une chapelle.

Le premier étage se compose de la galerie sous laquelle est le chai, d'une grande salle de réception et les appartements particuliers du Baron donnent sur la rivière.

Il ne reste rien sur l'emplacement du vieux château, celui-ci fut



Ecusson
de Nicolas.



Ecusson de la
Communauté de Blagnac.



NICOLAS DEVOISINS Baron de Blagnac.
Capitoul de Toulouse en 1503 1504.
tiré des annales de l'hôtel de ville.

détruit semble-t-il pendant les guerres de religion et en 1674 un nouveau château fut édifié sur les lieux du couvent actuel par Jean Daldiguiet.

Ce sont les Officiers du Baron et Seigneur de Blagnac qui sont chargés de faire respecter ses droits et privilèges : le Juge et le Procureur juridictionnel ou fiscal ont en charge de rendre la justice et de faire rentrer les impôts dans les caisses du château.

À l'époque de Géraud de Balène le Seigneur est en possession de la haute et basse juridiction, pleine et absolue domi-nation dans les villages de sa châtellenie : son pouvoir est tout puissant sur ses vassaux et sur les habitants de la Baronnie et il ne doit rendre des comptes qu'au Roi.

D'après une enquête faite sur ordre de Philippe V, roi de France qui voulait réformer les abus de l'administration des domaines de la couronne en 1321:

« la châtellenie rapporte 593 livres 18 sols 5 deniers 2 oboles pour les maisons, patus pesquiers, prés servitudes (obligations) d'apporter les bois et les bleds, droits de messiers (gardiens de récoltes, garde-champêtre), albergues (tributs annuels), portions de bleds et pastels, de vins et autres choses dans les terres, prés et vignes excroissant... juridiction haute et basse ».

Nous savons par exemple que Balène retirait de Cornebarrieu du seigle et des agriers, du bois, qu'il possédait une forge et un four banal que les paysans devaient utiliser en payant une redevance au Baron et qu'il en était à peu près ainsi des autres villages ; que *« chaque laboureur devait un quarton moitié bled, moitié avoine par paire lorsqu'il laboure avec des boeufs et 3 éminées (moitié froment, moitié avoine) lorsqu'il laboure avec d'autres animaux..., le brassier doit comme « bladade » une éminée moitié avoine moitié froment ».*

Les Bayles ou habitants notables et les Consuls (magistrats municipaux) prêtent serment au Baron mais les sergents du Roi font respecter la police dans toute la baronnie.

L'histoire raconte quelques abus dans l'exercice de l'autorité du Baron :

Le Vendredi 23 mars dernier 1553, heure de minuit, un nommé Jean Devoisins seigneur de Blagnac, détenteur et usurpateur de la plus grande partie des biens du prieuré de Lespinasse donnés par nos prédécesseurs roys audit

ordre pour prier Dieu our leurs âmes, accompagné de plusieurs gens armés et embastonnés de harnois invasibles entra par force et violence en la closture desdites religieuses ou ils avaient fait plusieurs grands scandales, forces et violences, desrobé, pillé ce qu'ils auraient trouvé dans ledit prieuré et qui pis est, prins et mené où bon leur aurait semblé, par force et par violence, les serviteurs desdites religieuses, les faisant rançonner et commis plusieurs autres forces et violences en manière que les anciennes religieuses dudit prieuré furent contraintes de se retirer et de fuir et les autres de s'enfermer dans l'église. »

Jean Devoisins déclare que *« les serviteurs des religieuses se permettaient souvent de violenter et de maltraiter ses vassaux et ses vassales, lorsqu'ils en rencontraient aux alentours de la clôtüre du monastère. Qu'ils se portaient quelque fois sur eux à des actes de luxure et de lubricité et qu'ils avaient récemment battu et violé une femme qui ramassait des branches mortes dans un bois..... »*

La société d'Ancien Régime et avec elle la hiérarchie entre privilégiés et roturiers va s'affaiblir avec la Révolution ; la Baronnie de Blagnac ainsi que le Royaume vont être remplacés par des organisations territoriales et politiques nouvelles qui vont se mettre en place dès 1789.

De 1789 à 1800 Blagnac devient chef-lieu de Canton sous la Révolution

Le décret du 22 Décembre 1789 crée 83 départements (chacun comprenant un certain nombre de districts) et des communes sur les circonscriptions anciennes locales mais pour remédier à l'émiettement consi-dérable qui en résulte, les communes sont regroupées en cantons, les districts comprenant plusieurs cantons.

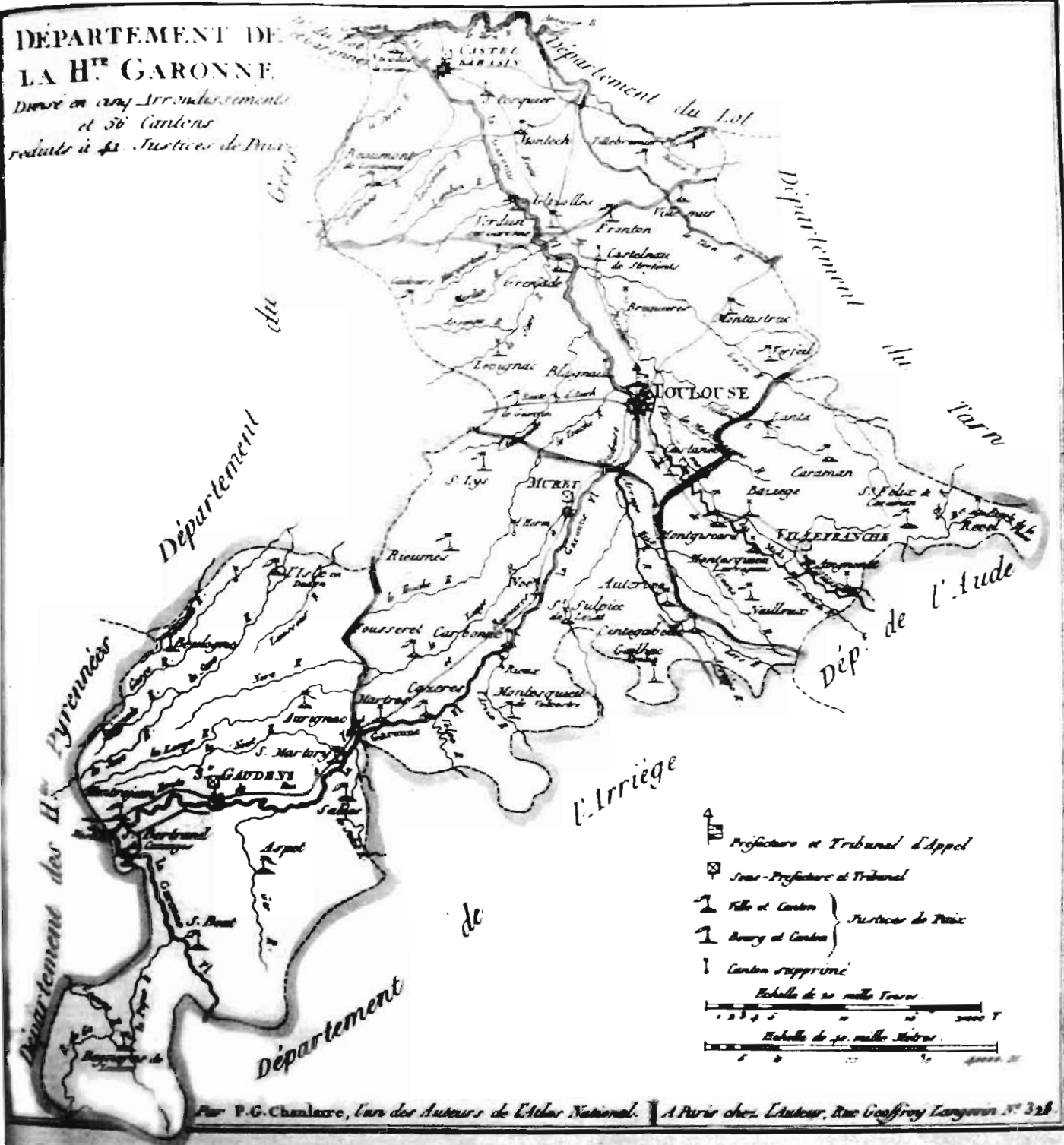
Le département de la Haute-Garonne est créé le 6 Mars 1790, le district de Toulouse est divisé en 10 Cantons.






Le 5 décembre 1790 Blagnac envoie une pétition à Toulouse expliquant que le village possède deux églises pour mieux satisfaire à la tenue des assemblées municipales et cantonales : le canton est créé et Blagnac est nommé chef-lieu du canton VIII par décret de l'Assemblée Nationale du 23 Janvier 1790.

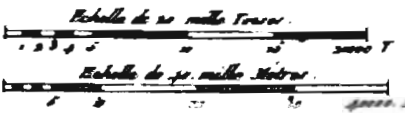
Le canton comprend les communes de Blagnac (1202 habitants), Colomiers (1110 habitants), Cornebarrieu (741 habitants), Aussonne (547

DÉPARTEMENT DE LA H^{TE} GARONNE

Divisé en cinq Arrondissements
et 56 Cantons
réduits à 42 Justices de Paix



-  Préfecture et Tribunal d'appel
-  Sous-Préfecture et Tribunal
-  Ville et Canton
-  Bourg et Canton
-  Canton supprimé



habitants), Seillac ou Seille dont le nom deviendra Seilh sous la Convention : 1793 (273 habitants), Beauzelle (212 habitants).

La population totale est de 4085 habitants.

Saint-Martin-du-Touch, d'abord associé au canton de Blagnac, est réuni à Toulouse en février 1790 : le canton de Blagnac ne comprend plus que 5 municipalités.

La Constitution de 1791 déclare électives toutes les fonctions publiques.

On ne trouve pas, dans les diverses circonscriptions, de représentants du gouvernement ni même le plus souvent d'administrateur élu : ce sont des assemblées qui assument la gestion des affaires et qui élisent leurs agents d'exécution, responsables devant elles.

Les élections se font au suffrage censitaire: le droit de vote étant réservé à ceux qui paient un impôt ou cens.

Le canton de Blagnac compte 109 citoyens actifs ayant le droit de voter à Aussonne, 43 à Beauzelle, 283 à Blagnac, 115 à Cornebarrieu, 183 à Colomiers et 33 à Seilh, ils doivent élire 8 électeurs.

L'ambiance est houleuse lors des élections:

« ...Le curé fut ignominieusement chassé de l'Assemblée par ceux là ainsi que le curé d'Aussonne... »

La présidence du canton revient à un Blagnacais: Marie-Joseph-André Cabissol.

François Cantayre : agent municipal de Blagnac est nommé commissaire provisoire du directoire exécutif (nommé par l'Administration du District).

Ensuite chaque village a son représentant :

le citoyen Dubois pour Aussonne,
Dominique Salère pour Beauzelle,
Pierre Meilhon pour Cornebarrieu,
Jean Capdasé pour Seilh.

Il semble que Colomiers et Saint-Martin-du-Touch n'aient pas participé au scrutin.

Ces agents seront remplacés en l'An IV par des citoyens désignés par le pouvoir qui reproche aux élus du canton que *« la plupart des fêtes nationales n'ont point été célébrées...que les lois ne sont pas publiées, que la*

Garde Nationale ni la colonne mobile ne sont pas organisées, que les agents des adjoints municipaux ont protégé...les prêtres réfractaires.. »

Ils sont provisoirement remplacés par les citoyens ci-après:

Marquès de Cornebarrieu remplace Cabissol comme président,

Jean Tirul remplace Cantayre,

Bégué remplace Meilhon à Cornebarrieu,

G. Salères remplace Dominique Salères à Beauzelle,

Peyronnet remplace Capdasé à Seilh,

Salut remplace Dubois à Aussonne.

Un officier public de Colomiers est commis d'office le 6 frimaire an IV.

Le dernier président est un Seillois nommé Guillaume Migéar en 1799.

Les réunions de l'assemblée cantonale se font *« dans l'édifice servant à l'exercice du culte catholique »*.

Une réorganisation de la justice est opérée: dans chaque canton est élu un juge de paix : abus de pouvoir de la part des Blagnacais qui nient la démocratie naissante?

Cette élection ne se déroule pas dans les meilleures conditions ; voilà comment on en vient aux violences physiques lors de l'élection du juge de paix.

« On commença à procéder à l'élection du juge de paix que les citoyens de Blagnac et leurs enfants, commencèrent à développer leur infâme projet, les menaçant avec des bâtons et des épées et des fleurets prêts à fondre sur eux....

Non, non, non, dirent-ils, votera qui nous plaira... le premier qui bougera et s'opposera à notre avis sera jeté dans l'eau....

Le lendemain eux seuls procèdent à leur gré à la nomination du juge de paix, malgré la défense qui leur avait été faite par le district et étaient assurés alors avoir le juge qui leur avait prodigué tant de largesses.... »

C'est ainsi qu'Ambroise Dutrey est élu juge de paix à Blagnac ; il est assisté d'un greffier : Jean Baptiste Dupré ; la justice de paix s'installe dans la maison Bastide, puis la multiplication des affaires exige un local d'une certaine étendue : *« le ci-devant presbytère de cette commune ... paraît trait plus convenable »* 10 Brumaire an IV.

L'administration du département fait savoir en 1791 ce qui suit :

« Dans votre district, hors de Toulouse, il faut une prison tout au moins dans chaque municipalité chef-lieu de canton... pour l'exécution des jugements de la police... correctionnelle du canton. » Blagnac a donc une prison.

Le 19 Ventôse an II le juge de paix Dutrey, dénoncé par le comité de surveillance de la société populaire de Blagnac est arrêté, conduit et détenu dans la maison de justice du tribunal criminel à Toulouse, soupçonné de manoeuvre contre-révolutionnaire.

Il est « *accusé de s'être opposé à l'affiliation de la société populaire de Blagnac à celle de Toulouse et menace de se retirer si on y recevait des commissaires des autres sociétés* ».

Lors de l'interrogatoire, il est mentionné « *que ses domestiques ni aucune des personnes qui sont très liés n'ont jamais tenu des propos contraires au nouveau régime, qu'il ne l'aurait point souffert...* »

Le 15 Fructidor de l'an V (septembre 1797) le citoyen Ambroise Dutrey, juge de paix depuis l'établissement de la justice de Paix, a demandé à prêter serment entre les mains du président de l'Administration Cantonale « *de la haine à la royauté, à l'anarchie et de l'attachement à la Constitution de l'An III* » !

L'administration cantonale a en charge des domaines très divers mais les intérêts sont communs à toutes les communes du canton.

Sur le plan militaire, les élus doivent mettre sur pied la Garde Nationale et payer les frais d'entretien.

C'est au niveau du chef-lieu de canton de Blagnac que l'on réunit la colonne mobile de la Garde Nationale qui partit rejoindre les Républicains pour lutter contre l'insurrection royaliste concentrée à Fonsorbes puis déplacée à Blagnac où les Royalistes envahirent la maison de Tirul et se rendirent en grand nombre à la mairie où se trouvait la justice de paix...où tout fut saccagé, détruit et c'est bien dommage car il reste très peu d'archives d'avant la Révolution !

L'administration se doit de mettre en œuvre le partage des biens communaux, la levée de la contribution foncière et personnelle (nouveaux impôts répartis selon la fortune de chacun et non plus payés seulement par le Tiers État) et la création des écoles primaires ; les réparations des chemins, la date des vendanges, l'entretien du « *temple de la raison* », les frais de fêtes décadaires et publiques, la police générale et plus particulièrement la lutte contre le vagabondage... font partie du fonctionnement de chaque canton.

Le 15 frimaire An IV des arrêtés du comité de salut public font con-

naître au canton les premières réquisitions économiques (foin...), les subventions de guerre (colonne mobile), le dénombrement des chevaux, juments.

La commune de Colomiers entre en résistance bientôt suivie de Cornebarrieu et Aussonne.

Dès Septembre 1790 la municipalité de Colomiers demande que le siège du canton de Blagnac soit transféré à Colomiers.

Délibération prise par le conseil général de la commune de Colomiers le 18 Novembre 1790 :

« *Blagnac, désigné chef-lieu de Canton n'est distant de Toulouse que d'environ 1/2 lieue, n'ayant aucun aboutissant, étant recoignée et bordant la Garonne que d'ailleurs le chemin de Colomiers qui conduit à Blagnac est impraticable étant dangereux dans l'hiver qu'un cheval et son cavalier ne s'engloutissent dans les trous et fonrières qui s'y remontrent, Blagnac étant d'ailleurs un endroit très enfoncé... afin d'obtenir le changement de canton et de le transférer de Blagnac à Colomiers qui est un lieu à ciel ouvert distant de Toulouse de une lieue et demi, très vantée et située sur la grande route de Toulouse à Bayonne, ce qui serait une très grande commodité pour les communes voisines qui composeraient le canton* »....

Contentieux : à Messieurs les administrateurs composant le directoire du district de Toulouse, département de la Haute-Garonne, formation du canton de Blagnac.

« *Les trois communes qui veulent se désunir du canton accusent les Blagnacais « de propos séditions, de menaces et luttés violentes que celles-ci eurent à essuyer de la part des habitants de Blagnac lors des premiers rassemblements dans ce chef lieu de canton... de la cabale que Blagnac avait formé pour nommer tous les électeurs de la commune... que les maisons d'éloignement, le mauvais état des chemins persistant encore, que le souvenir des mauvais procédés aigris toujours les trois communes excorporées au point qu'il a rendu inutiles toutes tentatives que notre administration a employées pour leur en faire perdre le souvenir, lesquelles persistent de plus fort dans leur refus de se rendre à Blagnac.*»

Les Blagnacais font-ils amende honorable après avoir nié la démocratie naissante ?

Lettre du 6 Juin 1792 du Procureur de la commune de Blagnac, chef-lieu de canton :

« ..Nous vous y invitons de toutes nos forces, en terminant toute animosité, réciproquement vous trouverez en nous fidélité, union, amitié, paisibilité et tranquillité, voilà nos vœux auxquels nous vous invitons de réunir les vôtres, soyez persuadés de toute leur sincérité...

Le 4 Mars 1792 ni Colomiers ni Cornebarrieu ne se présentent à une réunion cantonale sur la création d'un atelier de charité.

Le 30 Mai 1792 a lieu une assemblée du conseil général de Blagnac pour l'organisation de la Garde Nationale avec les municipalités d'Aussonne, de Seilh, Beauzelle qui ont obéi mais non comparution de Colomiers et Cornebarrieu.

Mais l'Assemblée Nationale juge prudent de ne retenir aucune réclamation de rectification

Qu'en pensent messieurs les administrateurs du directoire du district de Toulouse en 1792 ?

« Les motifs de ces trois municipalités (Colomiers, Cornebarrieu et Aussonne) pour se désunir du Canton... ne peuvent dériver que de la jalousie de ce que Blagnac a été déclarée chef-lieu de canton ».

Lorsqu'en l'an IV la Convention supprime les municipalités de moins de 5000 habitants et remplace les administrations municipales par une administration cantonale, Colomiers a obtenu gain de cause et ne fait plus partie du canton de Blagnac.

En 1800, par le pouvoir central de Bonaparte, un préfet est nommé à la tête de chaque département assisté d'un conseil général dont les membres sont également nommés ; dans chaque arrondissement il y a un sous-préfet aidé par un conseil d'arrondissement.

Sous le Consulat, le canton comprend 5 municipalités et 2975 habitants, il fait partie du deuxième arrondissement de Toulouse qui compte 12 cantons.

Les préfets nomment les fonctionnaires du département et désignent les maires.

La loi du 28 pluviôse an VIII réduit le nombre de districts dont elle a changé le nom en arrondissements plus grands et plus adaptés à leur dimension européenne.

Le groupement des communes de la Haute-Garonne enlève aux cantons toute importance administrative. Ils ne gardent plus que leur qualité de circonscriptions judiciaires.

Dans certains arrondissements du département ils sont jugés trop nombreux pour donner une étendue convenable aux justices de Paix. Il était nécessaire d'en diminuer le nombre (8 pluviôse an IX).

Les Consuls, le 17 ventôse an VIII (8 Mars 1800), décrètent la suppression de certains cantons dont celui de Blagnac qui passe sous l'administration toulousaine.

En l'an X Aussonne et Seilh passent dans le canton de Grenade.

De 1800 à 1997, Blagnac est sous l'emprise de Toulouse

C'est dans le canton de Toulouse Ouest et dans la 10^e justice de Paix que se situe désormais la municipalité blagnacaise.

Huit municipalités dont Blagnac, font partie du 4^e arrondissement de Toulouse qui regroupe, en plus des sections toulousaines, les communes de la rive gauche de la Garonne : Blagnac, Colomiers, Portet, Cugnaux, Cornebarrieu, Tournefeuille, Mondonville, Beauzelle.

Blagnac n'a plus sa place de chef-lieu mais la municipalité n'entend pas se faire ravir son titre en cas de reconstitution d'une nouvelle division administrative !

En 1844 le préfet de la Haute-Garonne, à l'initiative de Colomiers, tente un remaniement de canton ; cela va donner lieu à des échanges plutôt méfiants et discourtois entre les deux municipalités pour l'obtention du titre de chef-lieu de canton.

Pétition des habitants de Colomiers (10 novembre 1844)

Le Maire, conseillers municipaux et principaux habitants de la commune de Colomiers à M. le Préfet.

« ...mais l'accroissement de la population fait ressortir tous les jours de plus en plus la nécessité de l'augmentation des juridictions paternelles et la formation de nouveaux cantons...

La position de la commune de Colomiers est des plus heureuses et des plus propres à former un chef-lieu de canton, autour d'elle rayonnent à des petites distances onze communes formant une population de 9326 habitants.. d'après notre demande ce canton se composerait des communes de Colomiers, Beauzelle,

Blagnac, Cornebarrieu, Cugnaux, Portet, Tournefeuille... leur distance serait moindre pour la majeure partie pour arriver au nouveau chef-lieu de Canton... demande à soumettre aux délibérations du conseil général du département afin qu'il exprime le vœu formel de l'établissement du chef-lieu de Canton dans la commune de Colomiers ».

Registre des délibérations du conseil de la commune de Blagnac, séance du 9 février 1845 (Maire: Mr Miquel)

« Monsieur le Maire dit qu'il a appris que la commune de Lévignac, dépendante du canton de Léguevin et celle de Colomiers, faisant partie du canton de Toulouse-Ouest ont d'un commun accord et simultanément adressé au gouvernement une demande tendante à obtenir leur érection en chef-lieu de canton.

Qu'en conséquence et au cas que le gouvernement autorise l'érection d'un nouveau canton, Monsieur le Maire serait d'avis de demander que le chef-lieu en fut établi à Blagnac; comme étant, cette commune, beaucoup plus riche, plus populeuse et plus au centre des communes circonvoisines que celle de Colomiers, et comme d'ailleurs Blagnac ayant joui autrefois de ce titre. C'est pourquoi il invite l'assemblée à donner son avis sur l'objet de sa proposition... »

Les conseils municipaux de toutes les communes sont appelés à se prononcer sur l'opportunité du projet ...

Les conseillers municipaux de Blagnac déclarent :

«... mais nous n'avons pas moins la conviction et il est impossible de penser différemment que si la question leur eut été posée : laquelle des deux communes de Colomiers ou de Blagnac convient le mieux à vos besoins pour être érigée en chef-lieu de canton ?

Toutes auraient été unanimes pour Blagnac parce que, dans leur relation avec Toulouse, elles abrègent les distances en passant par Blagnac...

Que dès lors et par la seule force des choses un remaniement de cantons dans l'arrondissement toulousain deviendra indispensable sous tous les rapports.

D'après ce motif, le conseil municipal renforcé des plus imposés de Blagnac est d'avis unanime et conclut à ce que les choses restent dans l'état actuel, sous toute réserve au profit de la commune de Blagnac, pour les faire valoir lors que le moment opportun arrivera, de demander qu'elle soit rétablie dans le titre de chef-lieu de canton. »

On reste vigilant ...

Registre des délibérations du conseil de la commune de Blagnac, séance du 2 novembre 1845 : le maire M.Miquel

« Le 14 octobre dernier, m'étant trouvé à Toulouse, je lus un avis affiché portant qu'en exécution d'un arrêté de M. le Préfet, M. Amilhau était nommé commissaire pour faire une enquête de commodo et incommodo qui eut lieu le 20 du dit mois d'octobre et qui avait pour but d'ériger la commune de Colomiers en chef-lieu de canton. Je fus, on ne peut plus, étonné de voir que cette publication se bornait dans l'enceinte de Toulouse, qui se trouvait sans intérêt pour la question et qu'on laissa dans l'ignorance les communes rurales qui ont un intérêt si opposé et qui, avec celle de Colomiers sont du ressort de Toulouse... Quoique n'ayant reçu aucune information officielle, je crus à propos de dresser moi-même et de présenter le jour de l'enquête à M. le Commissaire enquêteur, un mémoire contenant les observations et un résumé des faits que la commune de Blagnac se trouve dans le cas d'invoquer pour obtenir son érection en chef-lieu de canton...

L'Assemblée émet le vœu que la commune soit érigée en chef-lieu de canton et dans le cas qu'elle ne puisse pas l'obtenir, que les choses restent dans l'état actuel qui n'offre aucun inconvénient... »

19 Mars 1846 : Convocation du conseil municipal, renforcé des plus imposés de la commune, a effet de donner son avis sur une demande de la commune de Colomiers tendant à être érigée en chef-lieu de canton, auquel devrait être annexée la commune de Blagnac :

« ..Elle voudrait de plus que la commune de Blagnac fut attachée à son char malgré la suprématie qu'elle a eu sur elle jusqu'ici et qui ne fait qu'augmenter de jour en jour ; voilà ce que le conseil municipal renforcé de Blagnac va démontrer de la manière la plus évidente...

Blagnac parle de « prétention aussi monstrueuse » et défend sa position de chef-lieu car « sa population infiniment supérieure de celle de Colomiers, l'industrie agricole et commerciale de ses habitants qui font affluer vers elle les relations environnantes, la position sur le fleuve de la Garonne, la facilité de communications si directes avec la ville de Toulouse au moyen du pont, qui vient d'être construit; les communes de Mondonville, Aussonne, Cornebarrieu, Les Tricheries, Seilh, Beauzelle, sans excepter Colomiers ...toutes ces communes, disons- nous qui ne font qu'un réseau dont Blagnac est l'avant-garde, qui forment une circonscription admirablement agglomérée et distancée et qui ne peuvent arriver à Toulouse sans passer sur le corps à celle de Blagnac :

tous ces motifs ne sont-ils pas suffisants qui militent victorieusement pour lui faire obtenir d'être rétablie dans le titre de chef-lieu de canton qu'elle a possédé... tandis que la commune de Colomiers n'a d'autre titre pour arriver au but de sa convoitise, que son isolement, son intérêt de clocher et le désir de dépouiller la commune de Léguevin...»

La délibération des conseils municipaux de toutes les communes appelées à se prononcer sur l'opportunité du projet le rejettent mettant en avant les difficultés de communication avec Colomiers ; ils souhaitent comme Cornebarrieu le « ... maintien du chef-lieu à Toulouse car Toulouse est un foyer de Lumières, le lieu des conseils éclairés de leurs droits attaqués ou méconnus... proximité de Toulouse... qu'elle ne doit jamais en être séparée.»

La demande est rejetée par le Préfet le 4 Août 1846.

Un remaniement de canton a lieu seulement en 1973 : preuve que l'agglomération toulousaine ne s'accroît pas beaucoup pendant cette période et le canton de Toulouse-ouest devient le canton de Toulouse XIII.

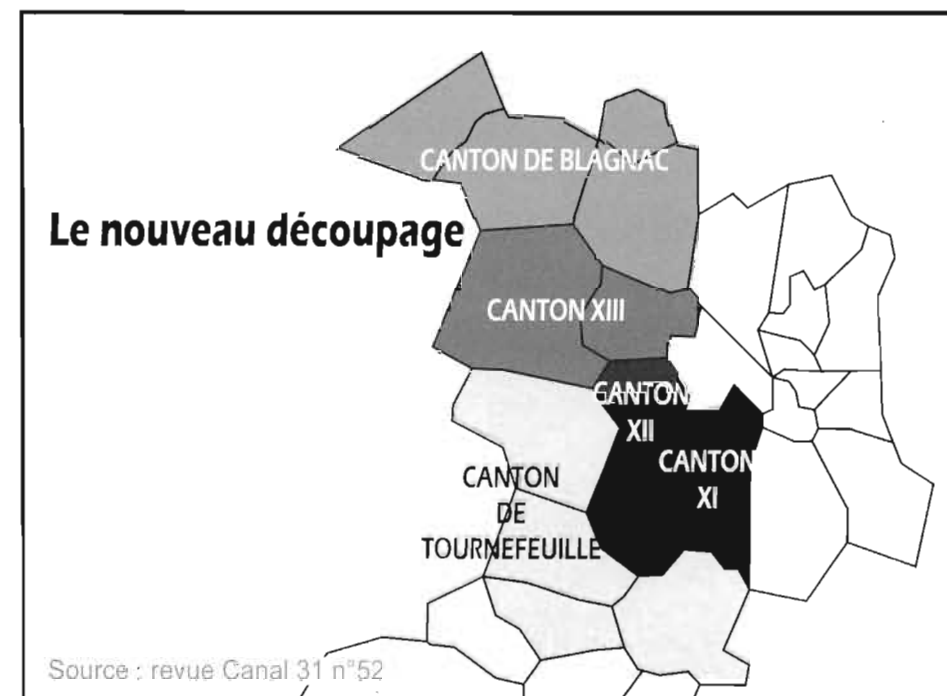
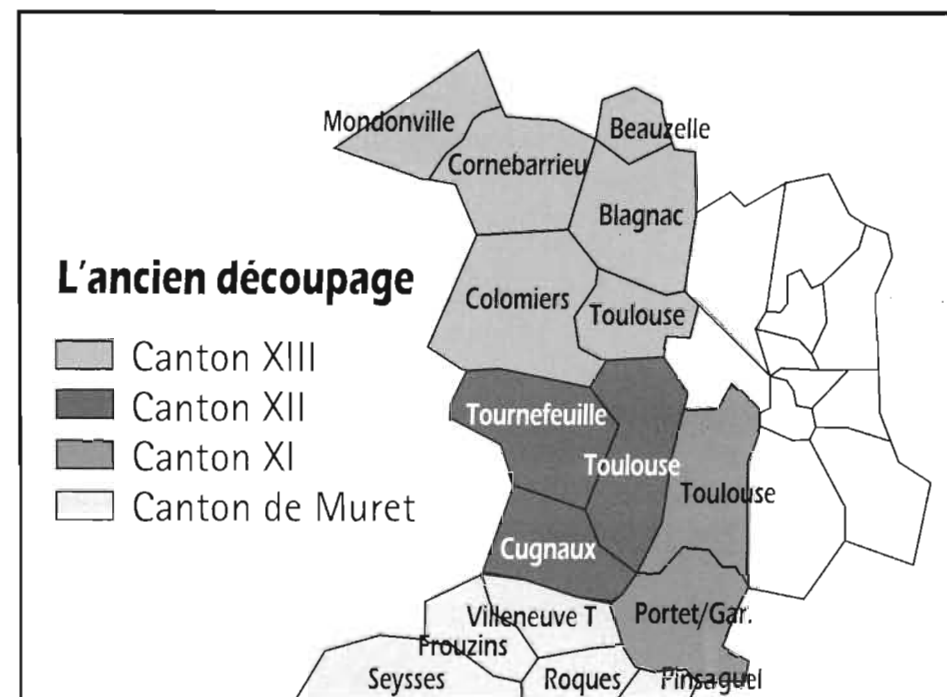
Le journal officiel d'août 1973 précise que le canton 13 comprend « les communes de Beauzelle, Blagnac, Colomiers, Cornebarrieu, Mondonville ainsi que la portion de territoire de la ville de Toulouse déterminée par l'axe des voies ci-après : le Touch, la limite des communes de Blagnac et Colomiers, la voie ferrée Toulouse-Auch, le chemin Teynier (non compris), la limite de l'école supérieure d'agriculture de Purpan, l'avenue de Grande- Bretagne, la rocade ouest et la Garonne. »

La Dépêche du Midi du 26/11/1996 se fait l'écho de cette modification de canton:

« ...Le canton de Toulouse XIII (dont le président est un columérin : Jean Vauchère) est également « trop chargé » démographiquement avec 61 267 habitants. Il sera partagé en deux. Désormais, Toulouse XIII se composera d'une partie toulousaine (6 514 habitants) plus la commune de Colomiers (26 979 habitants) soit un total de 33 493 habitants.

Si le projet voit le jour, un deuxième canton sera constitué de Blagnac, Beauzelle, Cornebarrieu et Mondonville soit une population de 27 774 habitants. »

Ainsi Blagnac est en voie de récupérer son titre mais à l'heure où certaines sensibilités politiques remettent en cause le département, Blagnac va s'engager dans la voie de l'intercommunalité.

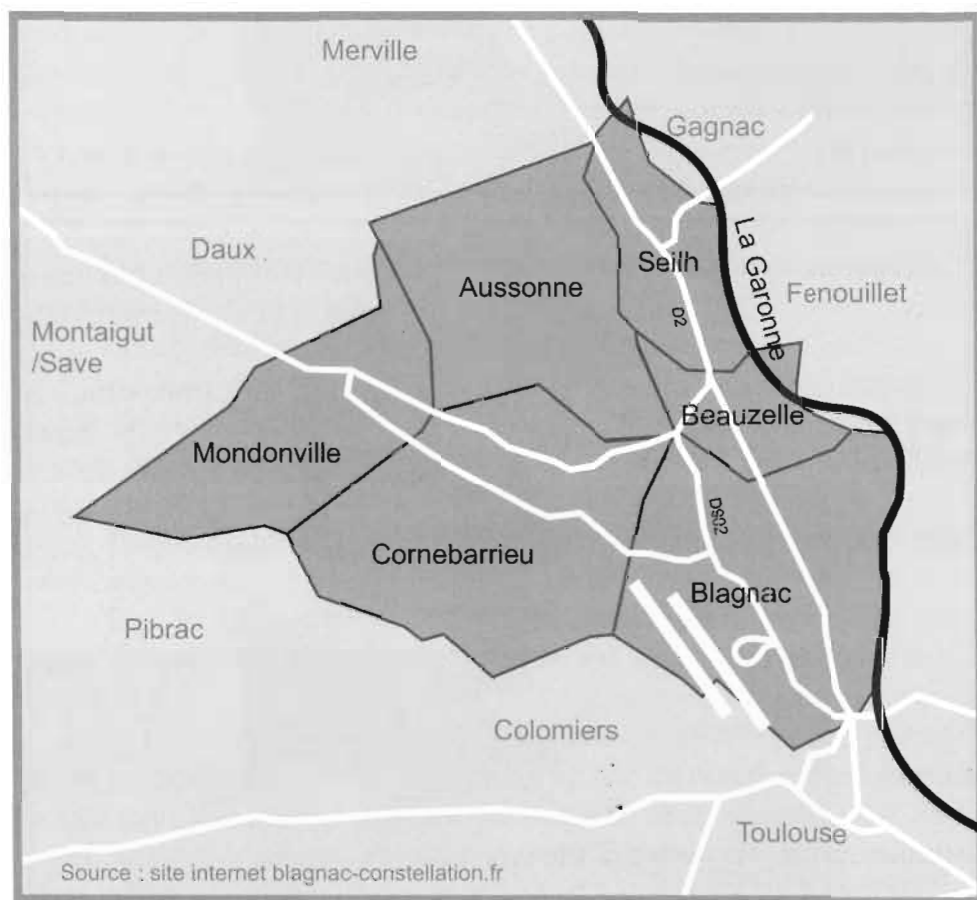


Blagnac entre canton et constellation

Par le décret du 26 février 1997 portant modification et création de cantons dans le département de la Haute-Garonne, l'article 1 décrète : « Il est créé un canton de Blagnac, composé des communes de Beauzelle, Blagnac, Cornebarrieu et Mondonville. Le chef-lieu de ce canton est fixé à Blagnac. »

Le canton de Toulouse XIII est modifié par voie de conséquence.

La préfecture fait savoir le 14 Mars 1997: « ... que la nouvelle carte cantonale prendra effet pour le prochain renouvellement des conseils généraux, c'est-à-dire pour 1998 (28 conseillers généraux sur 53).



Après le renouvellement de 1998, l'assemblée départementale sera vraisemblablement amenée à désigner par tirage au sort celui des trois nouveaux cantons dont le conseiller ne sera élu que pour un mandat de trois ans (1998 à 2001) ».

Il fut tiré au sort que le canton de Blagnac renouvellerait ses élus en 2004.

Ce nouveau découpage est critiqué :

La Dépêche (13/12/96) s'en fait l'écho :

« Découpage autoritaire pour certains ; au fil des années, se sont tissés des liens de communes à communes qui ne reproduisent en rien les territoires administratifs ».

Blagnac retrouve son titre alors que les pouvoirs du département ont été décentralisés ; le Préfet, laissant aux élus une plus grande responsabilité, contrôle la légalité des actes.

Les opérations réalisées par le conseil général dans le département sont très variées. Il intervient auprès des familles (Action sanitaire et sociale). Il a en charge le volet culturel avec l'éducation, la culture et le patri-moine ainsi que le tourisme. Il apporte une aide aux entreprises, aux petites communes.

Le conseil général gère les pompiers.

La ville profite de la périurbanisation et Pierre Izard, président du conseil général constate que :

« Le secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine était déjà en pleine mutation.

La croissance rapide du trafic de l'aéroport, l'attraction que celui-ci exerce sur les implantations d'activités, l'industrie aéronautique fortement présente, une demande de logements déjà supérieure à l'offre : tous ces facteurs exerçaient déjà sur ce secteur une pression urbaine importante.»

À Toulouse, la « politique de la ville » nécessite la coordination des diverses communes urbaines en vue de réaliser des opérations d'urbanisme de grande ampleur, au coût très élevé : c'est le Grand Toulouse ; 21 communes ont décidé de se regrouper pour gérer en commun de grands projets dont Aéroconstellation.

Le montage de l'A380 donne une nouvelle accélération à la

croissance du secteur nord-ouest de l'agglomération toulousaine et va dessiner en quelques années un nouveau paysage.

En même temps Blagnac et ses communes environnantes s'associent dans le cadre d'un SIVOM (syndicat intercommunal à vocations multiples) afin de réfléchir sur l'aménagement commun de leur territoire.

Six communes sont regroupées dans Blagnac Constellation.

Blagnac Constellation favorise l'installation des usines d'Aéroconstellation en partie sur la commune de Blagnac et sur celle de Cornebarrieu en mettant à disposition des terrains issus majoritairement de réserves foncières communales.

Blagnac Constellation mène une réflexion sur l'élaboration de règles communes et la préservation d'espaces communs pour les activités à une échelle qui dépasse la commune.

Une modification des Plans locaux d'Urbanisme (PLU) est réalisée dans chacune des communes du SIVOM en fonction de ces objectifs.

Le Bureau est composé des maires des six communes qui élisent un Président (l'actuel maire de Blagnac, Bernard Keller) et un comité syndical dont les membres sont désignés par les conseils municipaux des six communes proportionnellement à leur population: 6 pour Blagnac, 3 pour Aussonne, Beauzelle et Cornebarrieu, 2 pour Mondonville et Seilh.

Ils décident de toutes les affaires intéressant Blagnac Constellation dans les domaines de compétences que le SIVOM a en charge, sous l'impulsion et le contrôle du Grand Toulouse.

Deux zones d'habitat et d'activités seront aménagées : Andromède (3700 logements prévus sur 200 hectares) sur les communes de Blagnac, Beauzelle et Monges-Croix-du-Sud, (850 logements) sur Cornebarrieu.

En 2003 a lieu la première rentrée du lycée de Blagnac construit grâce au terrain mis gratuitement à disposition du Conseil Régional par Blagnac Constellation dans le quartier d'Andromède.

Le SIVOM « *Blagnac Constellation* » réalise et gère des équipements collectifs tels la Gendarmerie de Beauzelle, des équipements sportifs pour le lycée Saint-Exupéry et le collège d'Aussonne, des aires de nomades, des zones vertes le long de la Garonne ou de l'Aussonnelle...

Les recettes de Blagnac Constellation proviennent en grande partie des taxes reversées par les communes et provenant d'Aéroconstellation,

zone de la chaîne de montage de l'A380 ; Blagnac Constellation verse en outre une dotation aux communes pour faire fonctionner leurs équipements.

L'investissement est réparti en fonction des projets communs.

L'intercommunalité pour les communes de la « *constellation* » est une préoccupation qui entre dans les professions de foi lors des campagnes électorales ; ainsi qu'on « *rende sa place à Seilh dans l'intercommunalité par une représentation active au sein des instances intercommunales, des interventions appuyées sur les grands projets cruciaux et respect des règles de solidarité intercommunale...* » et sont soulignées « *des tendances différentes entre les maires... des discussions très animées, des débats assez durs avec les représentants des grandes villes pour faire entendre la voix d'une petite commune...* »

Conclusion

Tout au long de son histoire Blagnac bénéficie d'une certaine hégémonie sur les autres communes environnantes et quand elle l'a perdue, elle se bat pour récupérer son titre.

Pour que la localité de Blagnac tisse sa toile, il faut qu'elle concentre tout au long de son histoire des facteurs de puissance allant au-delà de ses limites.

La Baronnie au Moyen-Âge est liée au château du baron édifié sur les terres blagnacaises ; de là partent les ordres et reviennent les hommes et les marchandises des terres vassales.

Sous l'Ancien Régime, Blagnac est un centre religieux où deux grands lieux de culte peuvent accueillir l'assemblée municipale et cantonale : l'Eglise et le Prieuré. Ces arguments convaincront les autorités révolutionnaires.

Au XIX^e siècle Blagnac et Colomiers entrent en concurrence sévère ; pourquoi Blagnac élimine-t-elle sa concurrente ?

Peut être est-ce, en particulier, grâce au premier pont de Blagnac construit sur la Garonne qui oblige la population de la rive gauche à passer par ce village pour se rendre à Toulouse et met ainsi Blagnac à proximité immédiate de la grande ville ?

Au début du XX^e siècle Blagnac et Colomiers se destinent à l'aéro-

nautique mais c'est à Blagnac que l'aéroport est aménagé ; à partir de là, les équipements hôteliers, les bureaux viennent entourer cette plaque tournante du sud-ouest et font de Blagnac un pôle économique.

Les communications sont un facteur de puissance pour la commune et leur modernité favorise le développement de la ville.

La ville organise son espace de circulation tentaculaire avec des voies routières et ferroviaires structurantes : la Voie Lactée en liaison avec Aéroconstellation et le Tramway entre Beauzelle et Toulouse via Blagnac.

Sur le plan culturel l'Institut Universitaire Technologique à l'origine en phase avec l'aéronautique et le centre culturel d'Odysud lui assurent actuellement un rayonnement important sur les autres communes et même sur la capitale régionale.

Le sud-ouest et le nord-est étant pour l'instant des « *ventres mous* » de l'agglomération, même si Blagnac rencontre quelques résistances, la cité est un acteur secondaire certes mais important dans la construction du Grand Toulouse car il structure le nord-ouest, Ramonville et Labège, les deux technopoles, le sud-est.

Monique LANASPÈZE

SOURCES

LAVIGNE (Bertrand) Histoire de Blagnac

Les Archives Municipales de Blagnac :

- Registres des délibérations, Arrêtés du Maire (séries 4 M)
- Blagnac 1789-1799 : le village et la Révolution

Les Archives Départementales :

- Série L (4445-4358)
- Série 1 L (270-273-275)
- 7M (008-023)
- Série D (4 D 5)

Journal Officiel de la R.F (27 février 1997)

Edition Spéciale « La Dépêche du Midi » Aéroconstellation

SIVOM de Blagnac Constellation : Rapport d'Activité 2006

TIMBAL (Daloz) Histoire des Institutions et des faits sociaux

HOMMAGE AU GÉNÉRAL DOMINIQUE COMPANS

SALIES DU SALAT 1769 – BLAGNAC 1845

À l'initiative de monsieur Pierre-Alain Buvry, délégué de l'association des Amis du Patrimoine Napoléonien, (APN), le 163^e anniversaire de la mort du Général Dominique Compans a été commémoré le 10 novembre 2008 à Salies du Salat.

La reconstitution historique était assurée par plusieurs participants costumés en soldats de Napoléon, en chasseur à cheval de la garde impériale ou en civil retraité de la Grande Armée. Une jeune vivandière complétait cette troupe colorée dirigée par Pierre-Alain Buvry en costume de général du Premier empire. Un dépôt de gerbe a eu lieu devant la tombe de Compans, récemment restaurée grâce aux APN et à monsieur Pierre Compans, descendant du frère du général. Cette cérémonie s'est répétée en centre ville, devant un public nombreux massé autour de la statue représentant le héros commingeois à la bataille de la Moscowa. Un discours prononcé à cette occasion a permis d'évoquer les grands moments de son fabuleux parcours. « La Dépêche » et « Le Petit Journal » ont largement couvert cet événement par des articles chaleureux illustrés de photos remarquables.



*Général de division
Compans 1^{er} Empire
par Rousselot*

Discours du 10 novembre 2008 : le Général Compans

C'est ici même, aux pieds des Pyrénées, que débute l'héroïque parcours de Dominique Compans. Fils d'un modeste négociant en bois, il voit le jour à Salies du Salat le 26 juin 1769, un mois et vingt jours avant un certain Napoléon Bonaparte. Après de solides études suivies au collège de l'Esquile de Toulouse, il s'enthousiasme pour les idées nouvelles, pour la Révolution Française et pour la jeune république agressée dès 1792 par les monarchies européennes.

Partout en France, les volontaires de tous âges s'engagent pour la défendre. C'est à Aurignac que Compans et ses camarades intègrent le 3^e bataillon des volontaires de la Haute-Garonne et votent pour désigner leurs cadres. En raison de sa solidité physique, âgé de 23 ans à peine, il est nommé capitaine.

La Première République

Après avoir reçu le baptême du feu à l'armée d'Italie contre les Piémontais, il participe à la libération du port de Toulon occupé par les Anglais. Sa bravoure lui vaut d'être promu chef de bataillon en même temps qu'un jeune officier d'artillerie qui, lui aussi, a fait preuve de courage à cette affaire : Napoléon Bonaparte.

Il combat ensuite dans les Pyrénées orientales contre les Espagnols puis, à nouveau, en Italie. Distingué pour son héroïsme à la bataille de San Giuliano, il reçoit les deux étoiles de général de brigade au milieu du champ de bataille sous les ovations des milliers de soldats présents.

En 1800, Bonaparte, devenu entre temps Consul de la



Remise de la gerbe à Salies-du-Salat



République, affronte les Autrichiens qui menacent notre frontière au nord de l'Italie. A la tête de ses troupes, il franchit les Alpes et vole de victoire en victoire jusqu'à Marengo.

Compans participe à cette campagne avant d'assurer le commandement de la province de Coni. Trois ans plus tard, il contribue pendant dix-huit mois à l'entraînement de 160 000 soldats massés le long des côtes de l'océan, de Brest au Texel. Cette énorme troupe d'élite dominera longtemps la coalition des forces monarchiques européennes et s'imprimera dans notre mémoire collective sous le nom de « Grande Armée ».

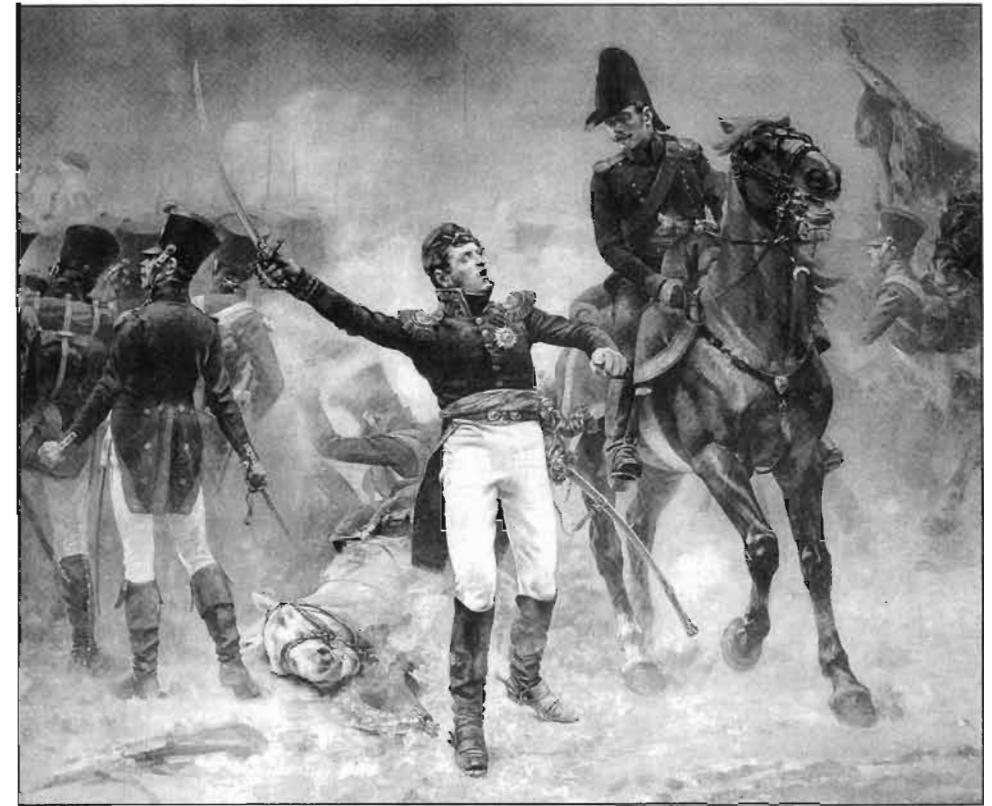
1804 : Bonaparte devenu empereur décore Compans de la croix de Commandant de la Légion d'Honneur. Son sacre a lieu en la cathédrale Notre-Dame de Paris le 2 décembre 1804. Napoléon et Dominique Compans sont âgés de 35 ans.

Le Premier Empire

Hérité de la Première République, l'affrontement entre la France et les monarchies européennes domine le Premier Empire. De 1805 à 1815, Napoléon entraîne les Français depuis les torrides sierras andalouses jusqu'aux plaines enneigées de Russie, dans une fabuleuse épopée devenue légendaire.

La campagne de 1805 est foudroyante. Napoléon, à la tête de la Grande Armée, bat une partie de l'armée autrichienne à Ulm, occupe Vienne, remonte vers le nord et écrase l'armée austro-russe à Austerlitz. Compans sert à Ulm, à Vienne, et reçoit une légère blessure à Austerlitz. Nommé général de division, il combat en Prusse en 1806 et en Pologne, contre les Russes, en 1807.

Sa compétence se révèle lors de la bataille d'Eylau, victoire incertaine sur les troupes du tsar, acquise au prix d'un effroyable carnage sous une tempête de neige. Ce jour-là, le Maréchal Augereau est mis hors de combat par une blessure. Faute de commandement, ses régiments désorientés reculent. Napoléon donne alors à Compans une belle preuve de confiance en lui demandant de rallier ces troupes



Le général Compans défendant la ville de Pantin, le 30 mars 1814.
*Fragment d'une fresque murale de Schommer, située dans la salle de réceptions de l'Hôtel de ville de Pantin.
voir ce tableau en couleur en 4^e de couverture*

et de les ramener au combat. Ce n'est qu'au printemps 1807 que l'empereur conclut en écrasant l'armée russe à Friedland, contraignant ainsi Prussiens et Russes à demander l'armistice de Tilsitt.

Compans a été à la peine, il a donc droit aux honneurs. Nommé Grand Officier de la Légion d'Honneur et Comte d'Empire, il participe aux festivités qui entourent l'entrevue de Tilsitt entre Napoléon, le tsar Alexandre et Louise de Prusse.

En 1809, le principal affrontement de la campagne d'Autriche se situe à Wagram où le corps d'armée dont il fait partie, décide de la victoire.

La période 1810-1811 est une parenthèse paisible dans la carrière d'une violence peu commune de Compans.

En 1811, il épouse Louise Lecoq, âgée de 19 ans, fille d'un très prospère entrepreneur parisien. À peine un an plus tard, la Grande Armée repart en guerre contre la Russie. Pour les nouveaux mariés, la séparation est douloureuse car Louise attend leur premier enfant.



Épisode de la Retraite de Russie

La campagne de Russie entraîne nos troupes jusqu'aux portes de Moscou. La victoire décisive de la Moskova ouvre à Napoléon les portes de la ville. Désormais, les troupes d'occupation françaises sont étalées du sud de l'Espagne jusqu'au Kremlin. Cette situation intenable prélude au temps des défaites.

À l'approche des grands froids, Napoléon ordonne la retraite. Les températures de moins vingt à moins trente degrés, la faim et le harcèlement des cosaques déciment nos régiments. Notre armée est quasi-anéantie dans les neiges russes.

Malgré une grave blessure reçue à la bataille de Moskova, Compans fait partie des survivants de ce cauchemar historique.

Il le doit à sa robuste constitution, mais aussi à son cheval Lion, miraculeusement sain et sauf après avoir survécu au froid, à la famine, aux projectiles russes et à l'appétit des soldats affamés. L'animal le ramène à Mayence où il embrasse enfin son épouse et son fils, né pendant son absence.

Considérablement affaibli par la débâcle de 1812, « l'aigle baisse la tête ». Conséquence : l'esprit national renaît, plus exacerbé que jamais, dans les pays occupés.

En 1813, la campagne d'Allemagne s'achève par notre défaite à la bataille de Leipzig. C'est lors d'un violent affrontement au nord de cette ville que Compans est à nouveau grièvement blessé par un projectile d'artillerie qui lui déchire un mollet et éventre son cheval Lion. Évacué vers Mayence puis vers Paris, il obtient une permission de cinq mois pour rétablir sa santé à Blagnac.

À cette occasion, il découvre enfin son château acquis par l'intermédiaire de son frère plusieurs années auparavant.

1814 : Après avoir occupé une grande partie de l'Europe, c'est au tour de la France d'être envahie de toutes parts par les puissances européennes coalisées. Malgré une résistance acharnée, l'Empereur vaincu est contraint d'abdiquer. Il reprend le pouvoir l'année suivante pendant cent jours mais l'écrasante défaite de Waterloo entraîne son exil définitif. La monarchie est restaurée.

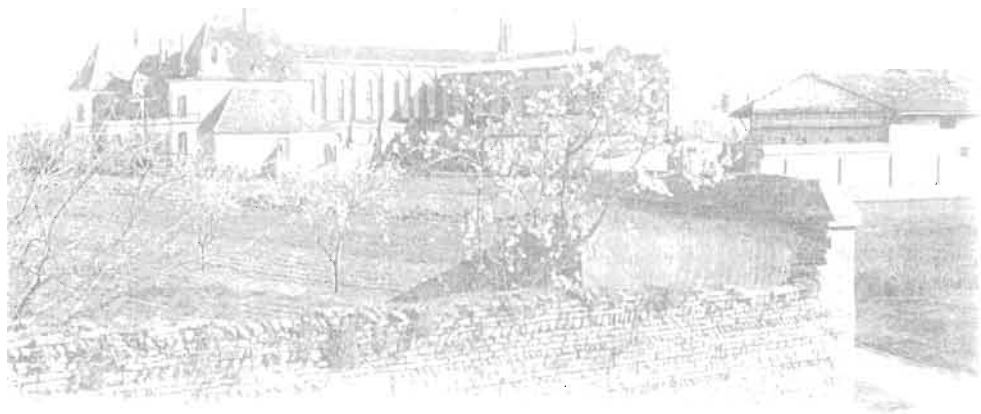
Si Compans défend son pays en combattant l'invasion ennemie jusqu'aux portes de Paris en 1814, il refuse par contre de servir pendant « les Cent Jours », jugeant dramatiques les conséquences inévitables de cette aventure d'après lui suicidaire en raison du considérable affaiblissement de nos troupes. Force est de constater que l'Histoire lui a malheureusement donné raison.

La Restauration

La restauration de la monarchie française impose au nouveau roi Louis XVIII un devoir d'apaisement des passions partisans. Dans ce but, il nomme « Pairs de France » plusieurs personnalités emblé-

matiques de la République et de l'Empire parmi lesquelles Dominique Compans. Loin de partager le bon sens du monarque, les membres de l'ancienne noblesse désapprouvent cet amalgame. À la Chambre des Pairs comme partout en France, la fusion entre les deux sociétés s'opère dans la douleur.

Vite lassé des intrigues politiques, Compans décide de prendre ses distances avec le nouveau pouvoir. Renonçant aux fastes et aux honneurs dus à son rang, rendu à la vie civile, il se retire définitivement à Blagnac. Louise n'est hélas pas du voyage. À peine âgée de 24 ans, elle s'est éteinte à Paris le 13 juin 1816 en donnant naissance à leur fille Adolphine.



Château de Compans¹ C.P.A. Collection R.Espanol

Compans consacre les trois dernières décennies de sa vie à l'éducation de ses deux enfants et à la gestion d'un très important haras de chevaux de race dans le grand parc entourant son château. Il s'éteint dans ce cadre apaisant le 10 novembre 1845, âgé de 76 ans.

Une voie urbaine porte son nom à Salies-du-Salat, à Blagnac, à Toulouse, mais aussi à Paris. Son nom est gravé sur la face Est de l'Arc de Triomphe de la place de l'Étoile, en plein cœur de la capitale.

Compans intime

Fidélité, liberté d'esprit et courage sont les qualités dominantes de Dominique Compans.

Sa correspondance avec sa femme publiée en 1912 par leur petit-fils atteste son bonheur familial. Veuf à 47 ans, il ne se remariera jamais. Fidèle à ses choix républicains de jeunesse, il s'oppose publiquement au Consulat à vie puis à la proclamation de l'Empire. Sous la Restauration, il déserte définitivement la Chambre des Pairs quelques mois après avoir été nommé membre de cette institution par le roi. Compans n'a rien d'un courtisan. Cette indépendance d'esprit est généralement bien rare chez les notables proches du pouvoir.

Pendant sa carrière, il domine les souffrances engendrées par les horribles blessures de guerre, la perte de tant d'amis morts au combat ou le supplice du froid, de la faim et du désespoir lors de la dramatique retraite de Russie. Son courage moral se révèle chaque fois que le malheur s'abat sur lui. Le tragique décès de sa jeune épouse lui inflige cependant sa plus cruelle épreuve. Il ne la surmonte que très progressivement à Blagnac, entouré de l'affection de ses enfants et bien loin du fracas de l'Histoire. Vers 1805, Napoléon n'écrivait-il pas dans un long « ordre du jour » destiné à ses soldats :

« Il y a autant de courage à souffrir avec constance les maux de la vie qu'à rester fixe sous la mitraille d'une batterie de canons. »

Jacques SICART

¹ Le château de Blagnac où Compans réside pendant les trois dernières décennies de son existence date du XVII^e siècle. En parfait état, il constitue la partie nord du monastère situé à quelques centaines de mètres du centre du village, en bord de Garonne.

NAPOLÉON ET JOSÉPHINE EN PAYS TOULOUSAIN

« Dans une grande fête, un jour, au Panthéon,
J'avais sept ans, je vis passer Napoléon. »

Victor Hugo : Souvenirs d'enfance

Nous fêtons cette année le bicentenaire du séjour de Napoléon I^{er} et de Joséphine en pays toulousain, entre le 25 et le 28 juillet 1808. Longuement décrit par Henri Cazalé dans le numéro 17 de notre revue, ce sujet ne s'inscrit modestement ici que dans le cadre des commémorations de cet épisode important de notre histoire régionale.

Tous les témoignages confirment l'engouement suscité par l'événement. Dès le 23 juillet, on accourt de toutes les villes voisines vers les lieux de passage du cortège arrivant de Bayonne par la route d'Auch. En une seule journée, la population de Toulouse et des villages concernés augmente considérablement.



*Napoléon et Joséphine acclamés
à Saint-Martin-du-Touch
d'après B. Coppens et Job*



25 juillet 1808 Arrivée de Napoléon et Joséphine à Saint-Martin du Touch d'après Lelievre

Le lundi 25 juillet à 9h15, beaucoup de Blagnacais ont enfin la joie de voir la voiture impériale s'arrêter à quelques centaines de mètres de leur commune, près du centre de Saint-Martin-du-Touch où patiente le comité d'accueil. Ils ont alors le privilège d'assister à une scène dont ils ont probablement longtemps gardé le souvenir. Au milieu d'une foule considérable, monsieur de Bellegarde, maire de Toulouse, entouré de ses adjoints et de 70 gardes d'honneur à cheval, s'avance près de Napoléon et de Joséphine. Il leur inflige alors un long discours de bienvenue, souvent rendu inaudible par les cris de « Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! » répétés avec enthousiasme par les spectateurs.

Napoléon et Joséphine saluent longuement la foule d'un geste de la main pendant que le convoi impérial repart vers le centre de Toulouse.

Pendant son séjour, Napoléon reçoit les notables civils, religieux et militaires du département dans les salons de la préfecture où il réside. Les maires des communes lui sont notamment présentés par le préfet Desmousseaux.

Une amusante lettre conservée aux archives municipales de Blagnac révèle le détail des préparatifs de cette entrevue (A.M. BL.2i15)

Toulouse, 11 février 1808

Le préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le maire de la commune de Blagnac

Les plus fortes probabilités, monsieur le maire, font regarder comme très prochaine l'arrivée de l'Empereur. Je saisisrai cette circonstance avec empressement pour donner aux maires des principales communes du département, un témoignage particulier de ma considération en sollicitant de Sa Majesté l'agrément de les lui présenter avec messieurs les sous-préfets... Si vous désirez jouir de cette faveur, vous devez vous tenir prêt à vous rendre sur le champ auprès de moi avec votre costume. Celui déterminé par la loi pour les maires de communes moindres de 5 000 âmes, se compose d'un habit bleu, d'un chapeau à la française et d'une écharpe rouge avec frange aux trois couleurs.

Je ne pourrai présenter à l'audience de Sa Majesté que les maires qui seront revêtus de leur costume.

Desmousseaux

Signalons qu'à cette date, la commune de Blagnac compte 1 300 habitants. Si Pierre Toulouse, maire du village, ne possède pas de costume semblable à celui décrit par le préfet, il lui reste cinq mois pour s'en faire confectionner un.

Pendant son séjour, Napoléon découvre Toulouse avec une bienveillante curiosité.

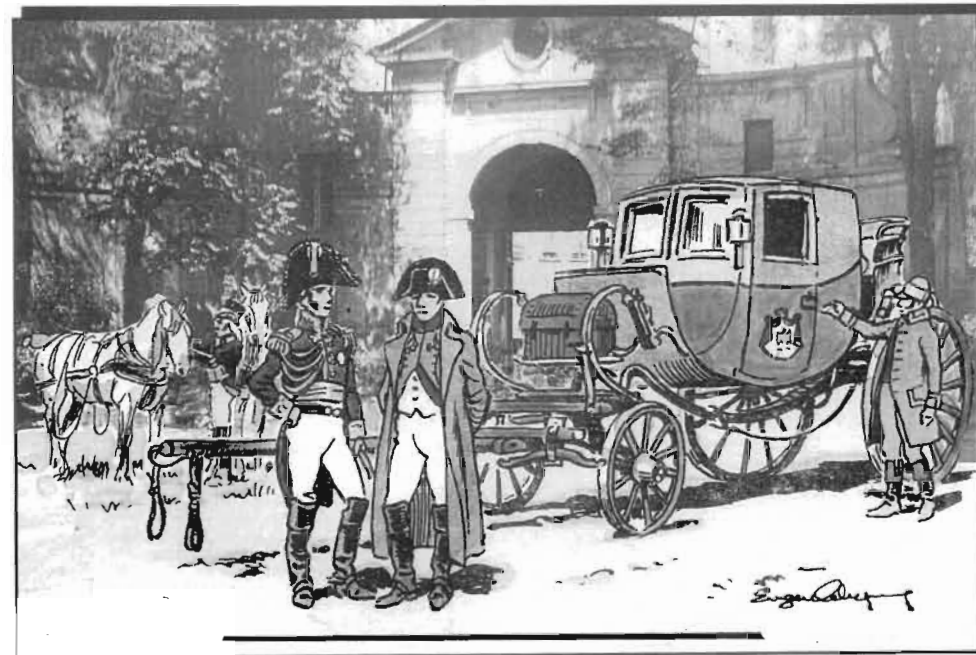
Il prend à cette occasion plusieurs décisions aux conséquences décisives concernant la modernisation de la ville.

Toulouse, 28 juillet 1808, 20 heures : le convoi impérial prend le chemin de la capitale. Napoléon et Joséphine ne reviendront jamais en Pays toulousain.

Jacques SICART



Premier Empire : Costume de maire d'une commune de plus de 5 000 habitants. Pour les autres, excepté les broderies argentées bordant l'habit, costume identique.



28 juillet 1808 Napoléon à la Préfecture de Toulouse, d'après Eugène Lelievre

Source

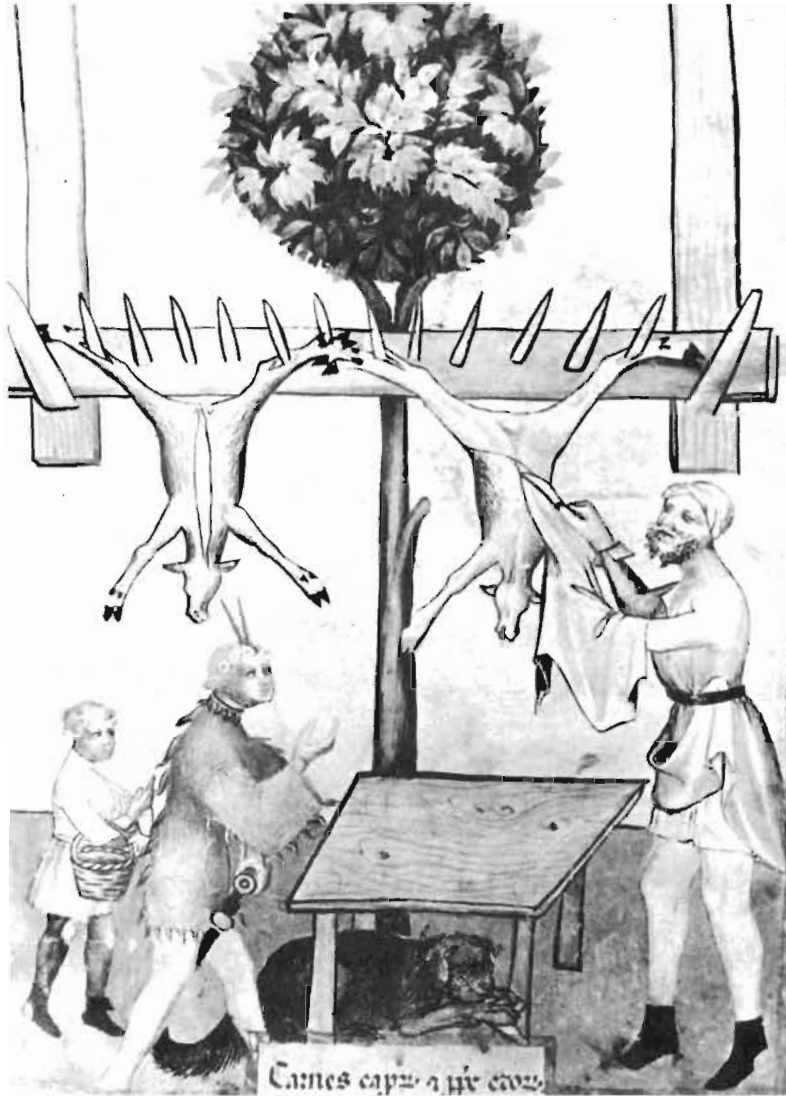
La visite impériale
Rapport du maire, monsieur de Bellegarde, édité en 1808.



Napoléon et Joséphine à la préfecture devant le plan de Toulouse, d'après JOB

LE BÉTAIL ET LA SANTÉ PUBLIQUE

Dès le Moyen-Âge, les chartes de franchise établissent une réglementation très stricte des marchés et les bouchers (appelés autrefois mazeliers, du latin macellum : étal, mais aussi abattoir) y tiennent toujours une place très importante. Ils exercent « le commerce des viandes » principalement dans les villes et dans certains villages.



Une boucherie au Moyen-Âge (Bibliothèque Nationale).

À Blagnac, considéré comme un bourg de « quelque importance » siège de la baronnie, un boucher tue les animaux, bovins et ovins, les débite et vend « les chairs » sous la surveillance des consuls ou de leurs délégués.

Les délibérations de la communauté, datant des premières décennies du XVII^e siècle, donnent des renseignements sur le bail de boucherie et la réglementation à appliquer en temps normal et en période d'épizootie pour garantir la santé publique.

D'après des documents plus récents, ce souci sanitaire se perpétue, avec de nouveaux moyens et de nouvelles autorités, tout au long des XIX^e et XX^e siècles.

I - L'Ancien Régime

Le boucher figure parmi les personnages importants du village. La plupart du temps notable et aisé financièrement, il prend part à la vie communautaire en temps que consul ou bienfaiteur. Hilaire Bosc personifie ces deux facettes : consul en 1789 et membre de la Confrérie de Saint-Exupère à laquelle il fait de nombreux dons. (Il achètera 716 francs, en 1797, les ruines de la chapelle Saint-Exupère pour le compte de cette confrérie).

Les villageois le respectent, le craignent même, car il côtoie la mort, mais se méfient de lui : il peut les tromper parfois sur la qualité de la viande et plus facilement sur le prix ou le poids.

Les Blagnacais, comme tous les habitants des campagnes, consomment peu de viande de boucherie, ils préfèrent leurs volailles, lapins, porcs qu'ils élèvent eux-mêmes à meilleur coût.

Le boucher compense ce manque à gagner en vendant les peaux des animaux, les suifs pour les chandelles, la laine, la corne. Il peut élever le bétail pour son propre compte ou, tel un fermier, pour celui d'un boucher de Toulouse. Dans le compoix cabaliste de 1728, par exemple, c'est le cas d'Antoine Sembres qui élève 124 moutons.



La fête du cochon (Gravure de J-P Le Bas)

La profession de boucher se transmet de génération en génération : de père en fils dans la famille Bosc, de beau-père à gendre chez les Sembres.

Le bail de boucherie

Chaque année, en janvier, est annoncée en chaire, pendant trois dimanches consécutifs, l'adjudication du « fournissement des chairs de boucherie » à Blagnac et dans « les lieux circonvoisins ».

Les prétendants se présentent « à la maison commune » à l'issue des vêpres et enchérissent jusqu'à « l'extinction des trois feux ». Celui qui fait « la condition meilleure » pour la communauté détient, pour une année, le monopole de la vente de la viande.

À Blagnac, en 1713, le bail débute, pour Jean Vilaret, à la



Un abattoir au XVIIIe siècle (Encyclopédie Diderot-D'Alembert)

Saint-Jean-Baptiste et finit à la Toussaint selon un certain tarif, puis à moindre coût de la Toussaint à Carnaval. À partir de 1730, il va de Pâques au Mardi-Gras de l'année suivante sans changement de prix.

En 1723, Antoine Sembres propose « moins que le taux fixé par Bernard Bosc ». En 1728, il offre « le mouton et le veau à neuf sols la grosse livre (environ 1,224 kg), le bœuf à six sols, la vache et la brebis à cinq sols ». Les Blagnacais préfèrent cette proposition à celle du « boucher Toulouse » qui pourtant « a annoncé des prix inférieurs à ceux pratiqués à Toulouse », mais qui ne leur inspirait pas confiance.

Les lois du 16 août 1790 et 19 juillet 1791 mettent fin à cette mise en adjudication et placent les bouchers sous surveillance du maire.

Le cahier des charges

Une fois choisi, le boucher s'engage à appliquer de nombreuses règles. Il ne doit « égorger des cochons pour les débiter dans le présent lieu que lorsqu'on en égorgera à Toulouse et les vendre au même taux de Toulouse ».

Avant d'égorger les bœufs et les vaches, « il les attachera au moins l'espace de deux heures et demy à un pilier en place publique dans le village afin qu'ils soient en vue de tout le public et reconnaître s'ils sont de recette (c'est-à-dire sains) ou non... »

Ainsi, la population peut se rendre compte de la bonne santé de l'animal.

Mais comme le boucher « pourrait égorger quelques bœufs, vaches, moutons, cochons, veaux qui ne seraient pas de recette, les consuls nomment quatre commissaires-vérificateurs ». Le boucher doit les avertir avant de tuer les animaux « sous peine d'être verbaliser ». S'ils trouvent « la bête maigre ou tarée ou de mauvaise qualité », ils interdisent son abattage et infligent une amende au boucher.

Les bouchers successifs tuent les animaux et présentent leur étal dans un lieu approprié. À Blagnac, la « tuerie » et la vente se passent dans une « badorque »¹, puis, à partir de 1777, dans un « affachoir » (abattoir) installé au 12 de l'actuelle rue du Vieux Blagnac et déplacé en 1840 au bas de la Descente du Ramier (voir nos revues n° 9 et n° 29). Ils sont tenus de le « tenir propre et bien lavé ».

Après avoir égorgé la bête, le boucher ne peut « mettre les viandes à la vente que durant douze heures depuis la Toussaint jusqu'à Pâques et six heures pendant le reste de l'année sous peine de vingt-cinq livres d'amende ». Son étal doit être garni « de viandes grasses, ne présentant pas de marques d'insalubrité » et toujours « de bonne qualité ». Dans le cas contraire, les commissaires les confisquent (elles sont souvent distribuées aux pauvres des hospices « pour que rien ne se perde ») et font payer l'amende.

ART. I V.

Tous les Bouchers & détailliers ne pourront vendre que des Viandes grasses & de bonne qualité, à peine de confiscation & de vingt-cinq livres d'amende.

ART. V.

ENJOIGNONS aux Bouchers de faire exactement le poids, & de ne vendre les Viandes qu'au prix ci-dessus fixé, à peine de pareille amende, même de plus forte, & d'être poursuivis criminellement, le cas y échéant.

Extrait du cahier des charges.

Le boucher « ne pourra débiter n'y vendre aucune espèce de viande aux étrangers² qu'après que les habitants du lieu seront pourvus. » Il doit « tenir un écriteau sur la porte de la boucherie où il y aura en gros caractères le prix de chaque espèce de viande ».

Durant le carême, « il est obligé d'égorger des moutons s'il se trouve six malades ou autres personnes devant faire gras et s'y par malheur quelque bœuf ou vache venait à se casser quelque jambe ou cuisse, il sera tenu de les débiter... »

Il fournit lui-même « les balances, poids, romaines et généralement tout ce qui lui est nécessaire ». Les consuls vérifient la justesse de ces poids pour éviter toute fraude.

Les bouchers ne doivent pas tromper l'acheteur en pesant la viande ou en la vendant au-dessus du prix auquel ils se sont engagés lors de l'adjudication. Ils risquent des amendes comme lorsqu'ils « ne tiennent pas leur boucherie garnie » ou qu'ils exposent de la viande de mauvaise qualité. C'est le cas d'Antoine Sembres en 1730, de François Rocolle en 1731...

Les épizooties

En temps normal, les clauses du « cahier des charges » du boucher l'obligent à offrir toujours une viande saine à la population et le contraignent à respecter la réglementation.

Les directives vont être encore plus rigoureuses lorsque la maladie atteint le bétail.

Plusieurs épizooties font des ravages dans notre région : en 1619, 1730 et surtout 1775.

Déjà en 1730, pour éviter la propagation du typhus, « les Seigneurs du Parlement de Toulouse » prennent un « arrêt » le 1^{er} septembre. À Blagnac, le 7, Ode Gaillard, premier consul, en donne lecture aux membres du conseil politique. Cet arrêt interdit de « débiter et de manger de la viande de bœuf, vache, génisse et veau (...) jusqu'à ce que la dite cour en donne l'ordre... Les contrevenants, particuliers ou bouchers, sont passibles d'une amende de « cinquante livres ». De plus, « les bestiaux morts de maladie seront enterrés

¹- La badorque était, selon B. Lavigne, « une petite construction sise sur les bords des fossés en dehors de la porte de Garonne ».

²- Les habitants des villages voisins.

avec leur peau, dans des fosses de dix pas de profondeur et à dix pas de la maison ou de leurs étables ».

D'une façon générale, dans notre région, les troupeaux sont réduits de moitié. Nous n'avons aucun chiffre concernant Blagnac.

L'épizootie de 1775 est encore plus terrible et entraîne une mortalité considérable.

Selon les historiens, repris par Georges Frêche « ... elle fait rage depuis le début de l'année 1774 », mais les autorités ne réagissent qu'en décembre. Toujours d'après Georges Frêche « ...elle a été introduite à Bayonne par des cuirs non tannés venus de Guadeloupe (...), ravage le Béarn, les vallées pyrénéennes et la Guyenne (...) et apparaît aux portes du Languedoc en décembre... »

Le 23 décembre 1774, un arrêt du Parlement de Toulouse interdit aux bouchers de tuer « bœufs, vaches, veaux, génisses » et ordonne d'observer les mêmes mesures qu'en 1730.

Déjà le 18 décembre, un arrêt du Conseil d'Etat du Roi prescrit de payer, à titre d'indemnité aux propriétaires d'animaux, le tiers de la valeur d'une bête saine.

En janvier 1775, l'Intendant du Languedoc, le vicomte de Saint-Priest, rappelle que cette « bienfaisance du Roy » n'est accordée « qu'aux particuliers qui déclareront la maladie de leurs bêtes ». Pourtant, ajoute-t-il, « certains particuliers par aveuglement sur leur propre intérêt et peu zélés pour l'intérêt général de leurs concitoyens, cachent leurs bêtes malades dans l'espérance de les guérir ou dans l'idée qu'elles ne sont point atteintes... » Il demande donc aux consuls (les Blagnacais lisent cette lettre dès le lendemain de sa réception) « de déclarer aux habitants (...) que non seulement ils ne seront pas payés du tiers de la valeur de leur bête atteinte de la contagion s'ils ne la déclarent dès le premier jour qu'elle se sera manifestée mais encore que je sévirai en toute rigueur contre eux (...); de les rassurer sur la crainte qu'ils pourront avoir qu'on ne fit assommer indistinctement toute bête malade en leur promettant qu'on ne prendra ce party rigoureux mais nécessaire que pour celles reconnues véritablement infectées de la contagion... »

Les animaux au contact d'une bête malade ne sont pas tous abattus mais « pour empêcher l'épidémie de s'étendre, il faut les retirer de l'étable pour les placer dans un autre lieu... »

Dans cette optique, le comte de Périgord ordonne que les bêtes à cornes

de Blagnac restées saines soient déplacées à Grenade. Marquer les animaux, les faire amener à destination par « huit conducteurs » durant deux jours « par un temps des plus affreux » occasionnent des frais (69 livres 10 sols) supportés par les quatre plus « taillables » (imposés) de la commune.

Pour faire appliquer les ordonnances et circulaires des autorités, tant par les particuliers que par les bouchers, en août 1775, un détachement de quatre soldats et d'un caporal s'installe à « Blagnac », Beauzelle et Seilh « avec ordre de les loger et de leur fournir l'ustensile »³ s'élevant à dix sols par jour pour chaque homme. Si les paysans « ne peuvent supporter cette charge », il est permis, une fois encore, d'avoir recours « aux plus forts taillables ».

Parallèlement, pour arrêter « un fléau aussi funeste » et « pour que chacun connaisse les règlements », le 1^{er} novembre 1775, un arrêt du Conseil d'Etat du roi, ordonne « de nommer dans chaque communauté, un maréchal et un expert pour procéder à la visite des bêtes à cornes et déclarer [celles] qui sont atteintes de la maladie épizootique ».

L'Intendant de la Province le transmet par lettre. À Blagnac, le 30 novembre, Jean-François Delaux, premier consul et le conseil politique choisissent, « à l'unanimité des voix », Pierre Lavigne forgeron et Bertrand Marquès qui prêtent serment.

En avril 1776, les propriétaires des bêtes malades touchent l'indemnité promise. Hilaire Bosc et Jean Bégué, désignés par l'assemblée de la communauté, retirent les six mille cinq cent seize livres, à Toulouse, chez M. Petit, caissier de la Province, afin de les partager entre ces propriétaires.

Bertrand Lavigne fait remarquer « qu'au prix où étaient alors les bêtes à cornes, ce chiffre indique une véritable dépopulation ».

La pénurie de bétail entraîne la montée du prix de la viande. En mars 1776, Hilaire Bosc, seul adjudicataire, offre « le mouton et le veau à 17 sols, le bœuf à 15 sols, la vache à 13 sols ».

La comparaison avec les tarifs de 1728 parle d'elle-même.

Grâce aux mesures prises (certaines encore en vigueur de nos jours) : détection, abattage, enfouissement des animaux malades, éloignement des bêtes saines et peut-être aux prières publiques ordonnées par l'archevêque de

³- L'ustensile consiste pour chaque soldat « d'une place au feu, au lit, à la table et à la chandelle » et pour le cheval à la fourniture de foin, paille et avoine nécessaires.

Toulouse, le typhus cesse en 1776 dans notre région, après des pertes considérables.

Ainsi, sous l'Ancien Régime, la surveillance des bouchers et le simple bon sens compensant les connaissances scientifiques limitées, assurent, à peu près efficacement, la protection sanitaire des populations.

II - Vers la fin de l'empirisme

Nouvelles idées

Du XV^e au XVI^e siècle, de nombreuses maladies déciment périodiquement le bétail dans toute l'Europe. Elles sont provoquées par les mouvements des armées en campagne qui déplacent avec elles les animaux nécessaires à leur subsistance.

La peste bovine qui touche notre région en 1774 a, en fait, atteint la France au printemps de 1714 après avoir ravagé le cheptel de nombreux pays : Hongrie, Italie, Allemagne, Suisse...

Les maréchaux-ferrants qui ont quelques connaissances des chevaux, ignorent à peu près tout des maladies du bétail. Aussi, les paysans recourent à toutes sortes de méthodes empiriques pratiquées par des charlatans, des sorciers ou s'adressent au curé pour bénir leurs troupeaux ou bien encore les mettent, par leurs prières, sous la protection des saints (Saint-Blaise, Saint-Roch...). Le résultat est déplorable, les pertes énormes.

Claude Bourgelat, ancien avocat, écuyer à Lyon, encyclopédiste, ami de Malesherbes, de Voltaire, de Diderot..., donne enfin à l'art vétérinaire, une direction scientifique. Grâce à ses efforts et à ceux d'Henri Bertin, contrôleur général des finances de Louis XV, il fonde la première école vétérinaire à Lyon (arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 août 1761), et une seconde à Alfort, près de Paris en 1765.

La profession de vétérinaire naît véritablement en cette fin du XVIII^e siècle où s'amorce une évolution dans la considération des animaux. Voltaire les qualifie même de « confrères » dans une lettre adressée à Bourgelat quelques années après la fondation de ces écoles.

L'influence, sur notre santé et celle des animaux, de l'hygiène et de la propreté apparaît à cette époque (voir dans notre revue n°29, l'article sur les ordures).



L'école vétérinaire de Toulouse (Toulouse monumentale et pittoresque - J.M. Cayla et C. Paul)

Mais les idées nouvelles du Siècle des Lumières s'imposent lentement.

La réglementation

Au XIX^e siècle les autorités changent à la tête de l'État, dans les départements avec le Préfet, dans les communes avec le maire ; par contre, les textes concernant les maladies du bétail ne varient guère.

En 1871, alors que la peste bovine sévit dans certains départements autres que la Haute-Garonne, ces textes se réfèrent encore à ceux de l'Ancien Régime, notamment aux ordonnances royales de décembre 1774 interdisant de tuer et de manger les animaux contaminés.

« La législation sanitaire, écrit le Ministre de la Justice dans sa circulaire de décembre 1871, puise ses règles dans notre droit ancien et dans notre droit moderne (...) Il se dégage de tous ces actes une pensée invariable, celle de restreindre, de concentrer les foyers d'infection pour les éteindre définitivement par l'abattage des bêtes malades, puis d'empêcher la diffusion de la maladie au moyen de précautions minutieuses... »

Les textes « modernes » du Code pénal exigent du maire « la surveillance la plus active et le concours le plus dévoué ».

Celui-ci doit veiller à ce que les propriétaires « déclarent leurs animaux

malades, les tiennent enfermés, ne les laissent pas communiquer avec d'autres animaux (...) en les vendant (...) ou les transportant dans des localités encore saines au risque de les infecter... »

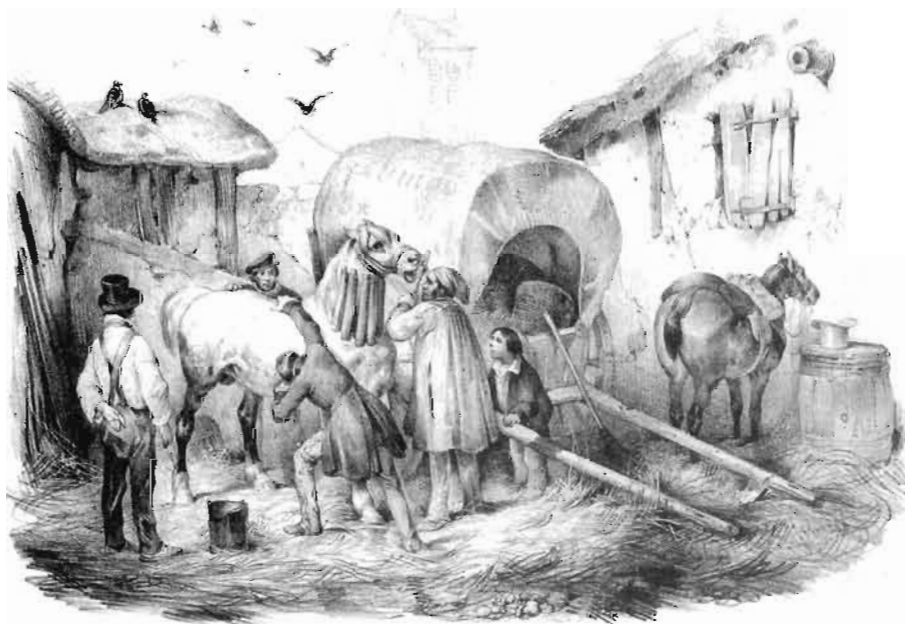
Les contrevenants, selon le Code pénal, seront « punis d'emprisonnement allant de dix jours à cinq ans et d'une amende de deux à mille francs » suivant la gravité des dégâts occasionnés.

Le maire est également le garant de la propreté des lieux où passe le bétail. Il exige donc « que les bouchers fassent balayer et laver les diverses parties de l'abattoir, de manière qu'il règne partout la plus grande propreté, qu'ils ne laissent séjourner aucun suif, graisse, cuirs, peaux ni autre... »

Les traitements encore recommandés par les préfets pour soigner les bêtes malades ressemblent à ceux des siècles passés : breuvage d'eau-de-vie, de vinaigre, de racine d'angélique etc.

Fort heureusement, au XIX^e siècle, du moins à Blagnac, aucune épidémie importante ne se déclare. La maladie contagieuse appelée « clavelée ou vulgairement picotte » qui touche, en 1838, « les bêtes à laine » de Saint-Martin-du-Touch, ne se propage pas à Blagnac.

En mai 1882, une jument est atteinte de « la morve » (maladie des



La visite du vétérinaire (Gravure de Victor Adam)

équidés transmissible à l'homme) chez Joseph Laviguerie, habitant à Blagnac une maison louée au Sieur Bousquet. Ce cas reste isolé car « sans retard » le maire, Raymond Bénazet, prend les mesures prescrites par la loi du 21 juillet 1881. Selon les directives de celle-ci, la jument « est immédiatement abattue et enfouie en présence et sur les indications du vétérinaire », M. Jacobin, que le maire charge « de désigner le lieu propice à l'enfouissement » et de s'assurer du bon déroulement « de la désinfection de l'écurie et de la destruction des objets ayant servi à l'usage de cet animal ».

Pour la première fois à Blagnac, du moins à notre connaissance, le maire fait appel à un vétérinaire. Il faut noter cependant que, déjà, en 1849, quelques animaux sont atteints de maladie contagieuse ; mais le maire, Bertrand Lavigne, règle le problème seul, étant lui-même vétérinaire.

Le rôle du vétérinaire

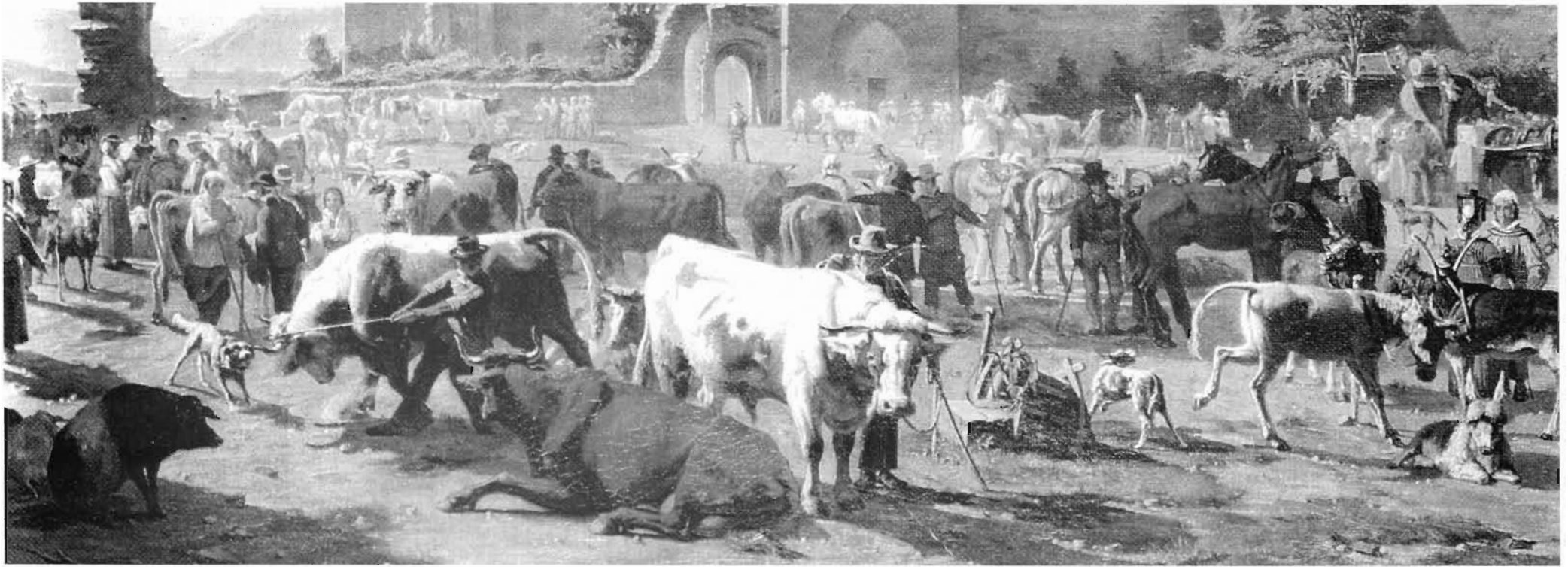
Désormais, ce praticien devient indispensable. Nommé par le maire, agréé par le préfet, il veille sur les animaux et les soigne.

Les directives préfectorales lui donnent une grande responsabilité. En 1904 (décret du 6 octobre), par exemple, pour stopper l'épidémie de tuberculose et de fièvre charbonneuse : « ... les animaux atteints sont abattus (...) après avis **du vétérinaire** (...), l'abattage a lieu sur place ou dans un abattoir surveillé par **un vétérinaire** (...), dans le cas d'un transport à l'abattoir, les animaux sont marqués au feu et un laissez-passer, visé par le maire, est délivré par le **vétérinaire**... »

En 1927, la « Direction des Services Vétérinaires » de la Préfecture applique ce décret à une vache de la ferme Cassagna atteinte de tuberculose. Le vétérinaire, M. Clairet, habite Cornebarrieu (voir page 28).

En 1937, « la fièvre aphteuse prend un caractère envahissant et menace de s'étendre dans tout le département ». Aussi, ces mêmes services obligent « les animaux des espèces bovine, ovine ou caprine à pénétrer sur le champ de foire par une seule entrée où ils seront soumis, à leur passage (...) à l'inspection du vétérinaire chargé de la surveillance (...).

La visite sera individuelle pour les animaux de l'espèce bovine qui devront passer obligatoirement, au moment de cette visite dans un pédiluve (...) constitué par une couche de sable fin ou de sciure de bois copieusement arrosée avec une solution de Crésol ou de Crésyl... ».



Un champ de foire

Les Vétérinaires-Inspecteurs « rendront compte dans le bulletin d'inspection des Foires de tous les incidents qui se seront produits... »

Les animaux d'une ferme blagnacaise présentent les symptômes de cette maladie. M. Dulac, le vétérinaire se charge de la surveillance : « Des écriteaux portant les mots **fièvre aphteuse** sont apposés sur des poteaux plantés sur les limites de la zone d'interdiction, sur toutes les voies qui y donnent accès (...) jusqu'à un délai de quinze jours après la guérison du dernier animal atteint » et après désinfection toujours faite « en la présence du vétérinaire ».

En 1938, le vétérinaire M. Janeteau, visite aussi les chiens dans le cas de morsure pour savoir si l'animal est malade ou non. L'un d'eux, « reconnu sain (...) a mordu un petit garçon du quartier Malard à la fesse gauche... »

Ce même vétérinaire assure ses fonctions durant la Seconde Guerre mondiale en l'absence de nombreux collègues, pour quelques cas : en 1940, « un mulet importé d'Alger est présumé contaminé par la morve » ; en 1942,

la tuberculose touche une vache au Pesayre ; à Ferrié ou chez Monsieur S. c'est la fièvre charbonneuse. Grâce, sans doute, à sa vigilance, ces maladies ne se répandent pas.

Toutes les viandes vendues par les bouchers ou charcutiers proviennent d'un animal obligatoirement tué dans un abattoir surveillé par un vétérinaire.

Aussi, après la guerre, de nombreuses communes demandent la permission d'ouvrir un abattoir sur leur territoire. Mais le Préfet, en accord avec le Directeur de Services vétérinaires, décide, au contraire, de ne garder que « les abattoirs déjà existants » et même « d'étendre leur périmètre d'action (...) dans l'intérêt du consommateur ». Il pense ainsi éviter la prolifération d'établissements « souvent malaisés et parfois impossibles à surveiller » et « assurer la protection de la santé publique par l'organisation d'un contrôle sanitaire et de salubrité efficace des viandes ».

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

ARRONDISSEMENT
de Toulouse

CANTON
de Toulouse

COMMUNE
de Blagnac

TUBERCULOSE

N° 1307-161

Animaux composant
l'exploitation :

Taureaux

Bœufs deux

Vaches trois

Bouillottes

Génisses quatre

Veaux deux

15733 - C. 083.

Le Préfet de la Haute-Garonne Offici de la Légion d'honneur;
Vu les lois des 21 juillet 1881 et 21 juin 1898 sur le Code rural;
Vu le décret du 6 octobre 1904, notamment les articles 42 à 48 reproduits ci-après (1°)
Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} avril 1898 relatif à la désinfection, articles 20 et 21 (1°);
Vu les circulaires ministérielles des 1^{er} novembre 1904, 4 juillet 1905 et 10 août 1914;
Vu le rapport, en date du 9 septembre 1927 par lequel
M. B. Bourdelle à l'abattoir de Toulouse
fait connaître qu' une vache
appartenant à M. Bourrallé Quinte, propriétaire
meublerie à Camagnac, commune de Blagnac, canton de Toulouse, a été reconnue atteinte de tuberculose;
à l'abattoir de Toulouse, le 9 septembre 1927
Vu les propositions de M. le Directeur des Services Vétérinaires,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les locaux, cours, enclos, herbages et pâturages qu'occupent (ou) qu'ont occupés le ou les animaux malades appartenant à M. Bourrallé Quinte sont déclarés infectés et placés, ainsi que les animaux de l'espèce bovine qu'ils contiennent et dont le dénombrement est ci-contre, sous la surveillance de M. Claret, vétérinaire sanitaire à Cornbarrieu.

ART. II. — Les prescriptions des articles 42 à 48 du décret du 6 octobre 1904 susvisé, notamment l'isolement, la séquestration et la marque devront être rigoureusement exécutées.

ART. III. — L'abatage des animaux malades ou contaminés aura lieu dans un abattoir public ou dans une tuerie particulière régulièrement surveillés par un Vétérinaire. Avis devra être donné trois jours à l'avance à M. le Directeur des Services Vétérinaires du jour et du lieu de l'abatage.

ART. IV. — La déclaration d'infection ne pourra être levée, soit en totalité, soit en partie, qu'après l'accomplissement des mesures prévues à l'article 48 du décret du 6 octobre 1904 (Voir au verso).

ART. V. — MM. le Maire d' Blagnac, le Commandant de gendarmerie, le Directeur des Services Vétérinaires et M. Claret vétérinaire sanitaire à Cornbarrieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 22 Sept 1927.

Le Préfet,

Signé: Paul Claret

Pour ampliation

Le Secrétaire général,

Joury

A Monsieur

le Maire de Blagnac

Rapport concernant une vache atteinte de tuberculose (AM Blagnac 516)

Par suite, « les bouchers et charcutiers d'Aussonne et de Beauzelle (...) doivent soit se ravitailler, soit abattre les animaux à l'abattoir municipal de Blagnac ».

En conséquence, en décembre 1950, le maire de Blagnac, Jean-Louis Puig, publie un arrêté de vingt articles « organisant l'inspection des viandes et réglementant le fonctionnement de l'abattoir de la commune de Blagnac ».

Tout d'abord il interdit d'abattre ailleurs qu'à l'abattoir municipal les animaux destinés à la consommation publique à quelque espèce qu'ils appartiennent ». Seuls les porcs destinés à la consommation familiale « pourront être sacrifiés dans un local appartenant à leur propriétaire, sous réserve que le sang et les déchets (...) ne soient pas répandus sur la voie publique ».

Un Vétérinaire-Inspecteur assermenté, assisté d'un préposé également assermenté assure « la direction technique du service d'Inspection sanitaire et de salubrité des viandes préparées à l'abattoir de Blagnac et des viandes foraines ».

Son rôle consiste essentiellement à s'assurer que la viande proposée est propre à la consommation. En cas de doute il peut « consigner pendant 24 heures toute viande qui ne serait pas franchement saine ». Par contre « si les viandes présentées à son examen sont reconnues par lui propres à la consommation, il fait apposer sur elles par le préposé l'estampille du service ». Ce rouleau encreur portant les mots « L'Inspection des viandes de BLAGNAC » est « mis sous clé à la Mairie après cette visite ».

Les viandes venant d'autres communes (viandes foraines) doivent « être revêtues de l'estampille du vétérinaire qui a assisté à l'abattage et être accompagnées d'un certificat d'origine et de salubrité délivré par ce même vétérinaire ». Ce qui n'empêche pas « la visite » du Vétérinaire-Inspecteur de Blagnac.

Ce dernier « assure l'inspection des viandes à l'abattoir tous les jours sauf le mercredi et le dimanche à 8 heures en été et 16 heures en hiver » et « lors de chacune de ses visites il vise le registre d'Inspection des viandes déposé à l'abattoir ou à la Mairie ».

Les viandes « impropres à la consommation provenant d'animaux morts d'une maladie contagieuse sont saisies et livrées à l'équarisseur ». Le maire énumère toutes les maladies possibles, mais ajoute « cette décision, dans de nombreux cas, se trouve laissée à une juste et libre appréciation du Vétérinaire-Inspecteur dont le rôle consiste à retirer de la consommation les

Animaux abattus et Viandes foraines Février 1939

M ^r A Ramy	M ^r Castille	M ^r Brangues	M ^r Samual	M ^r Saulier
4 ^{er} Février 1 boeuf	7 ^{er} Février 1 boeuf 1 veau	Viandes foraines	Porc 1 — Ter 5	Porc. 1 — 3
2 " 4 veau	8 " 1 veau	3 ^{er} Fév. Boeuf 300 K.	1 " 11	1 — 8
9 " 1 boeuf 1 veau	9 " 1 boeuf	Veau 75 K.	1 " 16	1 — 11
15 " 1 veau	16 " 1 boeuf 1 veau	Mout. Ag 25 K.	1 " 20	1 — 10 ^s
16 " 1 boeuf	23 " 1 boeuf 1 veau	400 K.	1 " 24	1 — 21
18 " 1 veau	4 boeufs 4 veaux	10 ^{er} Fév Boeuf 310 K.	1 " 28	1 — 25
3 boeufs 4 veaux	Viandes Foraines	Veau 80 K.		
7 ^{er} Février 1 agneau	3 Fév. — Mout. Ag. 15 K.	Mout. Ag. 30		
Viandes Foraines	10 Fév. — Mout. Ag. 38 K. Porc 45 K.	420 K.	Porc 6	Porc 6
3 ^{er} Février Mouton Ag. 38 K.	17 Fév. — Mouton Ag. 32 K. Porc 42 K.	17 ^{er} Fév. Boeuf 305 K.		
10 ^{er} Février " 25 K.	24 Fév. — 35 — 45 K.	Veau 75 K.	Nota Mois	
17 ^{er} Février 38 K.	Poids 140 K 175 K.	Mout. Ag 40	de 28 jours	
Porc 60 K.	Total 370 K.	420 K.	Les propriétaires	
24 ^{er} Février Boeuf 280 K.		24 ^{er} Février Boeuf 325 K.	avaient pour	
NA. 101 K + 60 + 2901		Veau 30 K.	leur compte.	
Total 441 K.		Mout. Ag 45		
		490 K.		
		Total 1699 K.		

viandes et les organes qui lui paraissent gâtés, corrompus ou toxiques et, en général, nuisibles à la santé... »

Certaines viandes saisies « peuvent éventuellement être utilisées pour la nourriture des animaux ».

La notion de « traçabilité », mot n'appartenant pas au vocabulaire de l'époque, est présente dans l'article concernant les viandes foraines vu plus haut et dans l'article 18 : « Le cuir des animaux saisis devra être conservé dûment plombé et les cornes adhérentes, durant un délai de 1 mois, au fins d'identification éventuelle de l'animal par son vendeur ».

Ce long arrêté municipal se termine par la mention des jours attribués à chaque boucher et charcutier de la commune, le samedi étant réservé à ceux d'Aussonne et de Beauzelle.

L'abattoir de Blagnac* ferme le 1^{er} janvier 1969, celui de Toulouse, devenu musée, en 1989.

Le règlement dont nous venons de donner une partie vise moins les bouchers que le vétérinaire, seul véritable responsable de la santé publique.

Ce rapide survol de quatre siècles montre le souci constant des êtres humains de se nourrir tout en protégeant leur santé.

De nos jours, cet objectif reste pour les Services vétérinaires, un impératif absolu.

Mais, malgré les progrès scientifiques et les contrôles de l'étable à la transformation des viandes en passant par l'abattage des animaux, des cas récents prouvent qu'un accident est toujours possible.

Responsables soyez vigilants, nous sommes obligés de vous faire confiance !...

Suzanne BÉRET

SOURCES

- Archives municipales de Blagnac
Série D : 1D4- 1D5- 1D7- 1D10
3D7
Série I : 5I5- 5I6

- Sites Internet
musee.vet-alfort.fr
academiveterinaire.fr

BIBLIOGRAPHIE

FRÊCHE (Georges), « Toulouse et la région Midi-Pyrénées au Siècle des Lumières (vers 1670-1789) » Ed. Cujas, 1974
LAVIGNE (Bertrand), « Histoire de Blagnac » Ed. Lafitte Reprints, Marseille 1978

ANNEXE I

À la fin du registre de délibérations de la paroisse des années 1774-1775..., ont été minutieusement recopiés ordonnances royales, arrêts du Conseil d'État, lettres de l'Intendant de la Province de Languedoc... et le texte ci-dessous sur la maladie contagieuse qui décimait les bovins.

« Détail de la maladie Épizootique

Si l'animal ne mange plus qu'il soit triste qu'il ait les oreilles basses les yeux enfoncés et noyés, le mouffle appuyé sur la terre, s'il a de la peine à se soutenir, s'il est fatigué par une toux, s'il se plaint par un espèce de ronflement, s'il jette par les nazeaux, si, lorsqu'on luy palpe la main sur le dos il se baisse, si lorsqu'on la luy palpe sous le ventre il se relève, ce sont autant de symptomes de la maladie appelée Épizootique*

Voicy comme un particulier de Toulouse est parvenu à guérir ses bestiaux qui en étaient attaqués

*Dès qu'ils eurent perdu l'appétit, il leur donna un demy verre de cordial que vend le Sieur Pellicier apothicaire rue de la pomme avec un ucheau** de bon vin, le Sieur Pellicier vend le cordial ou les drogues pour le composer ; il en donne l'état et la manière de s'en servir.*

Après avoir bien fait froter les bœufs avec de la paille et à contre poil il les fit oindre également avec force et à contre poil d'une pommade faite avec de l'huile d'olive, de l'eau de vie et un peu de savon, le tout bien mêlé et bien batu ensemble et aussy chaud qu'on pouvait le soutenir ; il fit netoyer l'étable, la parfumer et la bien fermer afin d'y entretenir un certain degré de chaleur

Six heures après il donna à chacun des animaux un quart de bon vin et six heures

* Peinture de Palmiro Pinas en couverture.

après il leur fit avaler un bouillon fait avec une tête de mouton, quelques clous de girofle, de la muscade et du sel, et il y jeta dans chaque portion de bouillon, un peu plus d'un demy verre de ce cordial.

Six heures après, il fit donner aux bœufs un quart de bon vin et fit faire une friction dans l'ordre accoutumé. Six heures après, le bouillon et un demy verre de cordial, six heures après, un quart de vin et un peu de pain trempé dans du vin

Comme la bouche de ces animaux puait, il la leur fit nettoyer de même que la langue aussy profondément qu'il fut possible avec de l'eau salée, on sapperçut qu'il leur sortait en plusieurs endroits du corps un nombre de pustules ou petits boutons, on continua de leur donner du pain trempé dans du vin et un quart de vin d'intervalle en intervalle on eut le soin de les tenir bien chaudement et de les oindre avec la même pomade deux fois le jour, le matin et le soir

Il faut durant toute la maladie leur tenir la langue et la bouche bien nette, parfumer l'étable de temps en temps, autant pour lentretenir dans un certain degré de chaleur que pour en couper les mauvaises odeurs, et sy l'étable est fraîche par elle-même, il faut avoir attention d'envelopper l'animal avec une couverture

Lorsque le bœuf commence à manger, il faut luy donner un peu de pain de sel poudré et toujours du bon vin, luy présenter ensuite des aliments tendres et succulents, tels que les herbages frais ou crêtes de millet : le foin ou autre nourriture sèche leur est pernicieuse.

Il ne faut point absolument leur laisser prendre lair et il faut de temps en temps, et durant la maladie, leur frotter les oreilles et le mouffle avec du vinaigre bien fort et leur donner quelque peu de pain trempé dans de l'eau ou du vin et sur lequel on jettera un peu de sel

Le particulier dont il s'agit, sur l'apparition des premiers symptômes a fait ce traitement

fin

signé illisible

[Ce traitement a été diffusé dans la province] »

* Mouffle : museau

** Ucheau : 0,36 litre

Dans le procès-verbal ci-dessous, Pierre Lavigne, forgeron, nommé « à l'unanimité » le 30 novembre 1775 « maréchal » accomplit sa mission : examiner et vérifier si cette vache n'est pas atteinte de maladie contagieuse et donc si elle peut être mise à la vente sans danger pour la santé publique.

« Le premier ventôse de l'an quatre de la République française une et indivisible (= 20 février 1796) à six heures du soir s'est présenté le citoyen Bertrand Suran, ménager habitant Blaignac, dans la maison commune du dit Blaignac lequel nous aurait dit avoir donné des navets à manger à ses vaches, qu'une d'elles a le gosier embarrassé par la grosseur de l'un des dits navets et qu'elle est en danger d'en périr et comme le dit Suran, prévoyant la mort prochaine de cette vache qui n'a d'autre maladie, voulait la faire tuer par le boucher pour en tirer quelque partie et qu'il importe à la sûreté publique que la maladie soit constatée, il prie nous dit agent municipal de nous transporter chez le citoyen Higounen boucher du présent lieu chez lequel il a fait mener la dite vache pour la tuer et de vérifier la qualité de la maladie.

Et de suite, nous François Cantayre, agent municipal de la commune de Blaignac et Jean Tirul, adjoint municipal de la même commune nous aurions mandé venir le citoyen Pierre Lavigne forgeron à effet de faire le dit examen et vérification et le dit Lavigne s'étant rendu avec nous et le citoyen François Papeyre charron et Pierre Rouy habitant de Blaignac, dans la maison du citoyen Higounen boucher, nous aurions vu que la dite vache était éborgnée et après qu'elle a été ouverte, il a été reconnu par le dit Lavigne, nos témoins et nous que la maladie de la dite vache provenait d'un navet très gros d'environ quatre pouces sur cinq de longueur qui était placé dans la partie dite laluzette, ce qui aurait étouffé la dite vache en qualité saine, nous avons permis au dit Higounen ou Suran de l'exposer en vente.

De tout quoy nous avons dressé le procès-verbal au dit Blaignac ».

A.M. Blagnac

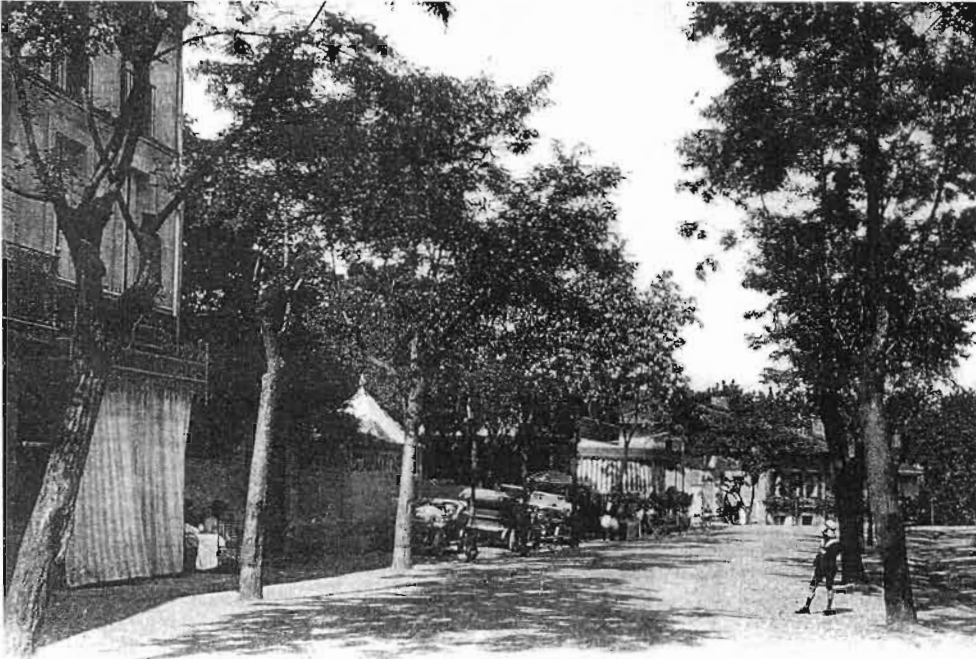
1D10

Nous avons déjà présenté ce document dans le n°14 de notre revue « Blagnac, Questions d'Histoire ».

En novembre 1997, nous nous étonnions du rôle joué par le forgeron Pierre Lavigne.

Aujourd'hui, nous savons, grâce aux recherches faites depuis, qu'il accomplissait là une action tout à fait normale pour l'époque.

UNE FAMILLE D'ARTISANS-BOUCHERS



La boucherie au début du XX^e siècle

« Dans les années vingt, raconte Yves Le Denmat, mon grand-père était maquignon en Bretagne, sa région natale. Ma grand-mère tenait une épicerie-boucherie-café. Il est décédé alors que mon père n'avait que quatre ans. Quelques années plus tard, ma grand-mère est arrivée à Toulouse et a ouvert une boucherie rue Peyrolières. Enfin, mes parents, en 1950, ont pris la suite du boucher, M. Montaubric à Blagnac, boulevard Firmin Pons.

Le dimanche après-midi, mon père allait de ferme en ferme, dans l'Ariège, choisir et acheter les animaux : 1 bœuf, 3 ou 4 veaux, 1 mouton, 3 ou 4 agneaux. Très vite, pour gagner du temps, un maquignon de Saint-Ybars, près de Lézat, éleveur lui-même, lui procurait les bêtes et mon père n'avait plus qu'à les prendre et à les ramener à Blagnac avec la bétailière.

Il les mettait dans l'écurie en attendant le jour de l'abattage.

Très jeune, le métier de boucher me plaisait. J'ai fait l'apprentissage avec mon père. Ma mère s'occupait de la caisse.



La boucherie dans les années 50. Les jours de fête, on accrochait des quartiers de viande aux crochets qui apparaissent sur le mur.

Le lundi ou le mardi, nous amenions les animaux à l'abattoir au bas de la Descente du Ramier qui s'appelait Côte de Garonne et qui était bordée d'un côté par un escalier. Gare s'ils nous échappaient ! Un jour, un bœuf nous a fait courir jusque dans les prés en bas du Ferradou ! Pour rendre l'abattage moins « barbare », nous leur donnions un coup de merlin (sorte de marteau pointu d'un côté) derrière la tête pour sectionner la moelle épinière et plus tard, nous nous sommes servi d'un « pistolet » spécial pour perforer le dessus du crâne. Cela se passait très vite et les animaux ne souffraient pas.

Après les avoir égorgés, nous les dépecions et les partageons en deux. Nous attendions, ensuite, la visite du vétérinaire. Il examinait les bêtes sus-



Dans la cour, derrière la boucherie : au fond à droite, l'écurie et à gauche, la bétailière.

pendues à des crochets, et aussi les abats. Si l'animal était sain, il délivrait un certificat et le garde-champêtre apposait l'estampille. Nous pouvions, seulement alors, transporter les carcasses avec le camion à la boucherie après les avoir coupées en quartiers pour les manipuler plus commodément. Mais que c'était pénible de porter sur l'épaule ces quartiers qui pesaient dans les 130 à 140 kg quand le camion était en panne !

Si la viande était impropre à la consommation (bête atteinte de tuberculose, par exemple, maladie courante à l'époque), le vétérinaire nous empêchait de l'emporter. Celui qui l'avait vendue était sanctionné. Le boucher ne risquait rien, sauf s'il élevait les animaux lui-même.

Arrivés à la boucherie (en camion ou à pied !), nous stockions la viande dans la glacière. La glace était livrée en barres par des marchands de Toulouse. Nous nous sommes rapidement équipés de « frigos ».

Lorsque l'abattoir de Blagnac a fermé, en 1969, les bêtes ont été tuées à Toulouse. Aujourd'hui, pour éviter de longs transports d'animaux vivants et

des nuisances en ville, les abattoirs sont installés dans la campagne. Les principaux dans notre région se trouvent à Pamiers, à Saint-Gaudens, Saint-Girons, Montauban. Nous nous faisons livrer la viande nécessaire : environ 3 cuisses de bœuf par semaine.

Les habitudes alimentaires ont bien changé depuis mes débuts, certainement parce que les femmes travaillent et manquent de temps pour « mijoter de bons petits plats ». Les clients veulent surtout du romsteak, faux-filet, filet, noix... Aussi, nous n'achetons que des « arrières » d'animaux et très peu d'abats. Les abattoirs envoient les « avants » dans des usines de transformation qui en font des steaks hachés, des plats cuisinés à base de viande, congelés ou non... Certains établissements conditionnent la viande pour la vente en libre service. Nous aussi, nous nous sommes adaptés : nous fabriquons des plats tout prêts comme de la daube, des tripes, des lasagnes etc. A l'inverse du bœuf, les agneaux et les veaux se vendent en entier.

Autrefois, nous fermions le vendredi-saint car personne, ce jour-là, ne mangeait de la viande. Nous en profitions pour faire le « grand nettoyage » ! Aujourd'hui, la religion n'a plus d'influence sur nos ventes. Pourtant certaines traditions persistent : achat de volailles (dindes, chapons...) à Noël, gigot d'agneau à Pâques.



Les volailles sont prêtes pour la fête locale.



Décoration avec des plumes véritables aujourd'hui interdites.



Une vue du laboratoire.

Notre métier est actuellement très règlementé. Les Services sanitaires passent au moins une fois par an. Ils s'assurent que le magasin et le laboratoire sont propres. Ils vérifient la température des vitrines (+ 4°) et des frigos (+ 2°). Ces contrôles sont normaux et même indispensables. Mais parfois, ils sont « tatillons » : par exemple les services sanitaires interdisent la présence de bois. Il a fallu changer les portes des frigos, supprimer l'ancien billot. Nous ne devons pas utiliser de sciure...

L'affichage de la « traçabilité » permet au client de connaître l'origine, la race ...de l'animal et cela le rassure.

L'adage « de l'étable à la table » n'a plus cours aujourd'hui ! L'achat de l'animal vivant sur le lieu de production ne se pratique plus : il manque « des maillons à la chaîne ». Les bouchers s'adressent directement aux abattoirs et se concentrent sur la préparation, la présentation et la vente des viandes.

Les jeunes ne sont pas attirés par ce métier très dur et pourtant très valorisant. Je pense, conclue un peu tristement Yves Le Denmat, que l'artisan-boucher peut disparaître si rien n'est entrepris pour le remettre sur rail. »

Entretien recueilli par Monique LANASPÈZE

Un grand merci à Yves Le Denmat, à Mme Simone Le Denmat et à Denis Barrué pour leur gentillesse, pour les documents et les photos si aimablement prêtés.

**COMPTOIR APPAMÉEN
DES VIANDES**

N° Agrément : 09-225-21

ABATTOIRS MUNICIPAUX

09100 - PAMIERS - ☎ 05 34 01 20 12



NOM DU FOURNISSEUR :

GAEC CAMPCAÏROLLE

ST COLOMBES / HERS 11

N° DE CARCASSE

04901

DATE ABATTAGE

09/08/07

(J'atteste la véracité des informations transmises)

Signature :

FICHE D'INFORMATION

ORIGINE

Pays de Naissance :

FRANCE

Pays d'élevage :

FRANCE

Pays d'Abattage :

FRANCE



CATEGORIE

Jeune Bovin

Taureau

Bœuf

Génisse

Jeune Vache (-5 ans)

Vache Adulte (+5 ans)

OU

Mâle

Femelle

Age :

02/96

TYPE RACIAL

Lait

Mixte

Viande

RACE :

GASCONNE

ROBERT RABARY

Les noms des salles de la Maison des Aînés rendent hommage à deux résistants blagnacais : Germaine Ricard et Robert Rabary. Nous avons déjà relaté en détail la vie et l'action de Germaine Ricard dans le n° 33 de notre revue, il y a tout juste un an. Aujourd'hui, nous allons faire la connaissance de Robert Rabary.

Robert naît à Blagnac, rue Fonsorbes, le 7 mars 1925.

À la suite d'un malentendu, l'employé de l'État civil inscrit "Pierre" sur son acte de naissance. Aussi ce prénom figure-t-il sur tous les documents officiels.

Nous le nommerons "Robert" comme l'avaient choisi ses parents.

Ceux-ci exercent des métiers bien blagnacais : père briquetier, mère blanchisseuse. Peu après sa naissance, ils déménagent dans la maison qu'ils viennent de faire construire "Chemin de l'Oumette" (actuelle avenue de Cornebarrieu) derrière la demeure familiale devenue un centre de radiologie. La propriété de la famille Rabary s'étend à l'époque de ce qui est actuellement un laboratoire d'analyses médicales jusqu'à la pharmacie Souillard. Leur briqueterie s'élève en bordure du Chemin d'Aussonne.

C'est dans cette maison toute neuve que naît, en décembre 1926, Lucienne, sœur de Robert. Celle-ci, devenue Mme Daussonne, se souvient très bien du fonctionnement de la briqueterie.



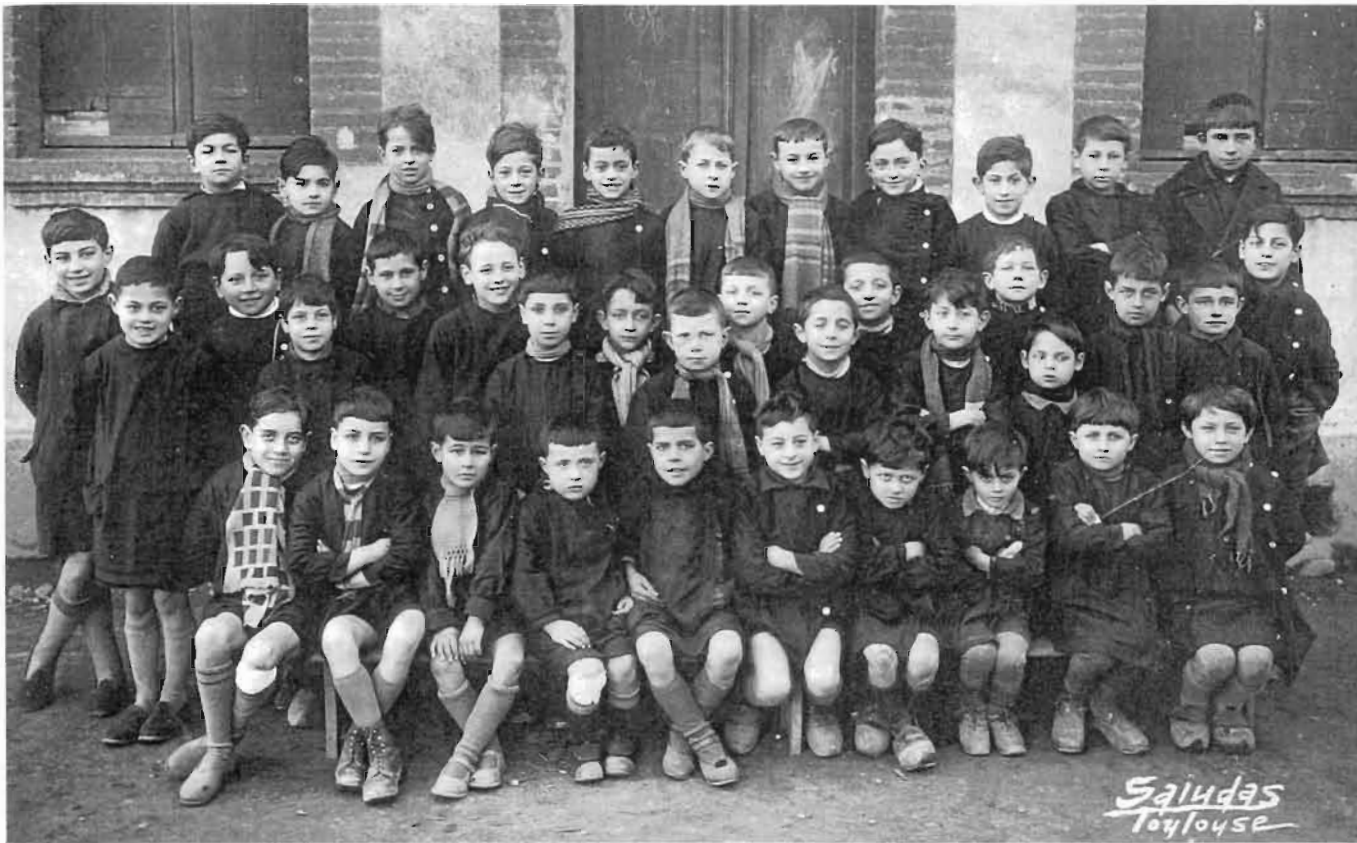
1906 - Les frères Rabary, briquetiers



Robert Rabary (à gauche) devant la briqueterie familiale.

Robert et Lucienne, privés de leurs grands-parents morts très jeunes, mais entourés de l'affection de leurs parents et de celle de leurs oncles et tantes (leur père était l'avant-dernier d'une fratrie de cinq), grandissent dans ce milieu de "travailleurs" où prime la valeur de l'ouvrage bien fait et où règne un climat de solidarité et de respect entre tous les membres de l'équipe, qu'ils soient patrons ou employés.

Les deux enfants vont à l'école du centre du village : à l'époque une pour les garçons, place de la mairie et une pour les filles, place Jeanne Hérisson. Revenus chez eux, ils se sentent un peu isolés dans ce coin de "campagne". Fort heureusement leurs cousins partagent leurs jeux.



1932-33 : Robert Rabary est en haut, le 4^e en partant de la gauche (photo trouvée par Edouard Rocolle).



Robert Rabary à Couledoux

BALSEINTE Raymond
 BONNECARRÈRE Henri
 BRUZY Jules
 CAPIT Marcel
 CASTEX Armand
 CHAVANCE Roland
 COUZINET Marcel
 FRAISSÉ Henri
 LAGARDE André
 LOPEZ Joseph

L'instruction est un trésor
 Le travail en est la clef.
 M^{me} DE GENIUS.

LOUIS Aristide
 LOZES Georges
 METGE Pierre
 MILHAU René
 RABARY Pierre
 RATIO Maurice
 RODIER Jean
 ROUMAGNAC Paul
 SABATHIE Jean
 VERMIS Jean-Claude

ELEVES-INSTITUTEURS

PROMO-FRANCE

1943

Semons le grain de la lumière.

Robert Rabary a créé la devise figurant sur la carte d'Elève-Instituteur de sa promotion.

Robert se distingue des autres écoliers par sa grande intelligence ; sa sœur, moins douée, l'admire. Après une scolarité hors du commun en primaire, il poursuit brillamment ses études au collège Berthelot de Toulouse.

Il rêve de devenir pilote. Ses capacités intellectuelles lui permettaient d'y arriver, mais, malheureusement, un accident va anéantir cette aspiration.

À 12 ans, lors du jeu du "miroir aux alouettes", un de ses camarades tire avec maladresse et le blesse. Robert perd un œil. Ce jeune adolescent supporte sa souffrance et son handicap avec beaucoup de courage. D'ailleurs, durant toute sa vie, cette force de caractère sera un des traits dominants de sa personnalité. Ses parents le font soigner du mieux possible et acceptent ce coup du sort avec peine, mais sans rancune.

Nous ne pouvons nous empêcher de penser à ce que feraient les parents d'aujourd'hui : plainte, procès, demande de dommages et intérêts !...

Ne pouvant plus devenir pilote, Robert se tourne vers l'enseignement.

Il sort de l'École Normale en 1944 et obtient son premier poste à Couledoux, près d'Aspet.

Mais avant d'évoquer le déroulement de sa carrière, arrêtons-nous sur son action durant cette sombre période qu'a été l'Occupation, action à laquelle ont voulu rendre hommage ceux qui ont donné son nom à la salle de la Maison des Aînés.

Robert entre en Résistance dès l'âge de dix-sept ans. Fin 1942, à la demande de son voisin, André Mot, il n'hésite pas à cacher des armes chez lui, dans le four de la briqueterie, afin que les Allemands ne les récupèrent pas. Son entourage familial ne le dé-sapprouve pas, bien au contraire ! Ensuite, il continue son « travail » dans l'ombre et le secret comme tous ceux qui se sont opposés à l'ennemi. Voici ce que disent de lui, dans un document officiel d'après guerre, les liquidateurs du Mouvement de Libération Nationale, Maurice Jacquier, le commandant Marcouire et Camille Vié : « Rabary Pierre, Instituteur, pseudo "Le Régent" (...), membre dans la clandestinité du M.L.N. ex-M.U.R. au titre de membre actif, a été contacté par Puig "Huguette", le 2 janvier 1943 ».

Ils certifient sur l'honneur ses activités dans la Résistance : « Rabary Pierre, âgé de 17 ans quand il rentre dans la Résistance, fut un des meilleurs éléments de la section de Blagnac où sa grande intelligence, son courage et son dévouement pour la défense du Pays furent en tout point irréprochables. Dès le 7 janvier 1943, Rabary est chargé des relevés de terrains à l'aérodrome de l'A.I.A. qui devait servir à nos alliés pour les bombardements. Fin février, il fit un transport d'armes de Blagnac à Toulouse pour le compte du Régional (service du colonel Vincent). Chargé du ravitaillement des Maquis secteur n°1, il s'avéra très intrépide dans cette tâche. Rentré au maquis de Gagen (Saint-Lys) le 7 juin 1944 il prit part au combat du 12 juin 44. Il participe à la libération de Blagnac et de Toulouse, menant une très grande activité ».

Cette longue citation est signée par les personnages nommés plus haut et Yves Morandat, Compagnon de la Libération, certifie ces signatures "valables".



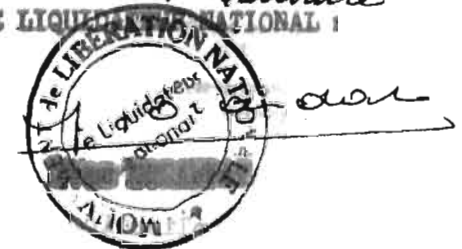
Mouvement homologué par décret du Ministre des Forces Armées en date du 9 Juillet 1948 (J.O. du 13 Juillet 1948)

N° 33-62-3657

Bien spécifier les missions dont il a été chargé avec les dates et les fonctions effectives.

Je soussigné, Yves MORANDAT, Compagnon de la Libération, Liquidateur National du M.L.N. ex-M.U.R., certifie valable pour notre Mouvement les signatures de MM. Jacques Vié Marcouire

LE LIQUIDATEUR NATIONAL :



En-tête et signatures extraites du document attestant de la participation de Robert Rabary à la Résistance.

Ce rapport officiel avec la "sécheresse" habituelle d'un tel document, rend compte de l'importance et de l'efficacité de l'action du Résistant Robert Rabary ; mais il ne mentionne pas des détails plus touchants. Citons, par exemple, le geste qui émeut encore ses petits-enfants : durant le combat de Gagen, il saisit une petite fille dans ses bras et la met en lieu sûr, hors de portée du tir des belligérants.

Le lendemain de la libération de Blagnac, le 20 août au matin, Robert se rend à la mairie accompagné d'André Costes. Jacques Mignard, le maire en place, leur laisse les lieux sans discussion.

À cette occasion, il voit un autre rêve s'envoler.

En effet, il pense devenir d'abord "tête de liste" puis maire de Blagnac. Mais, à cause de son jeune âge, ses compagnons lui préfèrent leur chef, Jean-Louis Puig. Il vit très mal cette mise à l'écart.

L'ambiance familiale, les opinions de ses parents et son appartenance aux "Jeunesses Socialistes" le portent vers des responsabilités politiques. Aimant profondément Blagnac, il pense pouvoir servir les intérêts de cette ville en tant que maire. Mais, de 1945 à mars 2001, il doit se contenter d'être conseiller municipal, parfois même dans l'opposition, toujours respecté et souvent écouté. Malgré cette déception, il ne renie pas ses convictions. Il croit toujours dans les valeurs de la "gauche". D'ailleurs, avec une lucidité surprenante, il envisage à l'avance l'avenir de son parti dont il connaît les atouts et les faiblesses.

Il dévoile son caractère "entier" dans d'autres domaines. Après la guerre, il refuse toutes les décorations rendant hommage à son action de résistant. Il n'accepte même pas les Palmes Académiques, récompensant ses qualités pédagogiques.

En tant qu'instituteur, après Couledoux où il reste un an, il exerce à Beauville, puis à Bourrasol.

Partout, il laisse un très bon souvenir et se fait de nombreux amis qui l'accueilleront toujours avec grand plaisir. Par exemple, un Blagnacais se souvient de mémorables parties de chasse avec les habitants de Beauville où il a accompagné Robert pendant quelques années.

Devenu P.E.G.C. (Professeur de Collège) en 1958, Robert fonde, à la

demande de l'inspecteur qui l'apprécie beaucoup, le collègue d'Aucamville (31). M. Moulis en devient le directeur et Robert y enseigne les mathématiques et les sciences. En 1963, il est nommé à Michelet (annexe du collège Maurice Fontvieille) où il reste jusqu'à sa retraite en 1985.

Le métier d'enseignant, même s'il n'était pas sa vocation première, lui procure beaucoup de joies de la part de ses élèves et de ses collègues qui le surnomment affectueusement "le Matheux".

Il s'est marié en 1959. Voulant être aimé sans artifice, il ne porte aucune prothèse pour son œil. Il en met une plus tard, à la demande de son épouse Colette, qui, comme il le désirait, l'a accepté malgré son handicap.

Devenu père, il reste peu démonstratif. Son apparence de "bougonnerie" et de rigueur cache cependant un être sensible qu'il révèle davantage à ses deux petits-enfants. Il aura la joie de les connaître, mais ne les verra pas grandir.

Dès 1992, il est atteint d'un cancer. Pendant sept ans, il lutte avec courage contre cette terrible maladie fort heureusement soutenu par l'affection de son épouse et de tous les siens.

Il s'éteint à son domicile le 7 septembre 2001. Suivant sa volonté, il est inhumé civilement sans fleur ni couronne et repose au cimetière-centre de Blagnac.



La nomination d'une salle "Robert Rabary" à la Maison des Aînés rend hommage au Résistant.

Mais au-delà de cet engagement, l'homme de caractère que l'adversité n'a pas épargné, donne, malgré ses défauts inhérents à la nature humaine, une leçon de droiture et de courage.

Suzanne BÉRET

Sources

Témoignages de Blagnacais et de la famille Rabary, à qui appartiennent les documents photographiques.

SE 5000 BAROUDEUR : UN DRÔLE D'OISEAU

Depuis l'installation, en 1939, de la première usine aéronautique sur l'aérodrome de Toulouse Blagnac, jusqu'aux colossales usines EADS/Airbus actuelles, de nombreux prototypes ont vu le jour et ont fait leur premier vol ou leurs essais sur les pistes de Blagnac. Beaucoup ont eu une brillante carrière, d'autres, plus discrets, ont eu pour objectif d'explorer des techniques nouvelles peu connues.

Dans un précédent numéro, nous avons évoqué les essais blagnacais du Leduc 010, pionnier du statoréacteur. Dans cet article, nous allons rappeler les essais en vol d'un autre drôle d'oiseau : le SE 5000 Baroudeur.



Le SE 5000 Baroudeur au sol

Les premiers avions à réaction

Dans les derniers mois de la Seconde Guerre mondiale, les premiers avions propulsés par des moteurs à réaction furent mis en service par les Allemands (Messerschmidt 262, Arado 234, Heinkel 163) et les Alliés (Gloster Météor). Le moteur à réaction fit faire un bond énorme aux performances des avions militaires, mais, revers de la médaille, en raison de la faible puissance des réacteurs de l'époque, ils avaient besoin pour décoller et atterrir, de pistes beaucoup plus longues et de meilleure qualité que les avions à moteur à pistons en service. Il fallait plus de deux kilomètres de piste bétonnée au

Messerschmidt 262 pour décoller et presque autant pour atterrir. Ces pistes étant des cibles de choix pour les bombardiers adverses, l'utilisation de ces appareils était énormément perturbée.

À la recherche de solutions adaptées

Les années d'après-guerre ayant vu la disparition à peu près complète des chasseurs à hélice au profit des appareils à réaction, le problème des longues pistes bétonnées et particulièrement vulnérables tracassait tous les États Major et les bureaux d'études des grands constructeurs aéronautiques planchaient sur le problème sans grand succès. Malgré les solutions envi-sagées : catapultes ou chariots autopropulsés, rampe de lancement, chariot de décollage, à l'atterrissage, brins d'arrêt comme sur les porte-avions, parachute de frein, rétrofusées atterrissage sur patins, aucune formule ne donnait vraiment satisfaction.



Portrait de l'ingénieur Jon Jakimiuk

À la SNCASE, le président Georges Hérel et ses techniciens étaient partisans de l'atterrissage sur patins, restait à solutionner le problème du décollage.

C'est là que l'ingénieur Jon Jakimiuk entre en scène.

Attardons-nous un peu sur la personnalité et la carrière peu commune de ce technicien.

Né en Pologne où il fit ses études, licencié et agrégé de mathématiques, il vint en France pour suivre les cours de SupAéro et y obtenir son diplôme d'ingénieur en 1929.

Retour en Pologne où il travailla aux usines d'aviation PZL, participant à la réalisation de plusieurs prototypes.

En 1939, lors de l'invasion de son pays par l'armée allemande, il s'enfuit en voiture vers la Roumanie, équipa son véhicule d'un réservoir de 200 litres, et, par la Yougoslavie et l'Italie, regagna la France. Il se fit embaucher à la SNCASE mais pour peu de temps car l'invasion de juin 40 le chassa au Canada où il trouve un poste aux usines De Havilland Canada. Là, il fut chargé, pendant toute la guerre, des équipements des bombardiers De Havilland Mosquito, construits au Canada.

Toujours dans la même entreprise, il créa un petit appareil de tourisme, le DH "Chipmunk" qui eut un grand succès dans cet immense pays où l'avion est le moyen de transport préféré.

La guerre terminée, départ chez De Havilland Angleterre, où il dirigea les études du chasseur De Havilland DH 113 et enfin retour en France, en 1952. Georges Hérel le réembauche à la SNCASE avec l'idée de lui confier l'étude d'un prototype de chasseur-bombardier capable de décoller et atterrir sur des terrains non préparés.

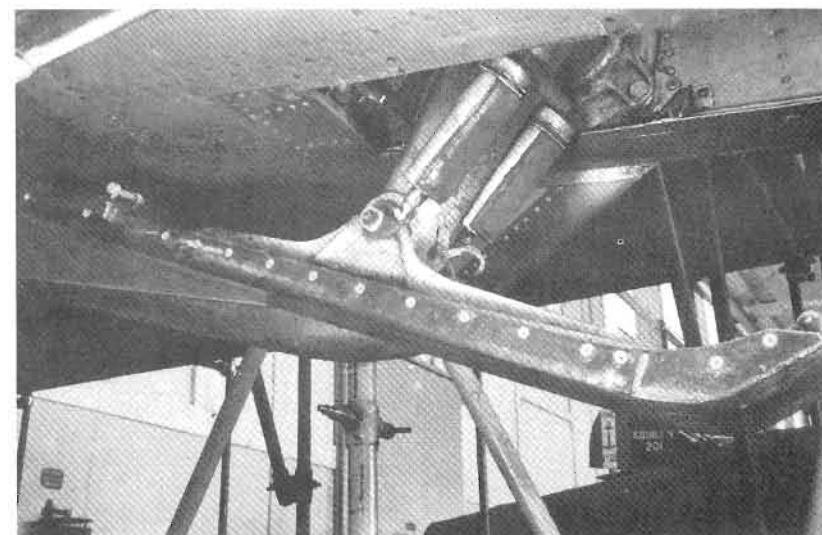
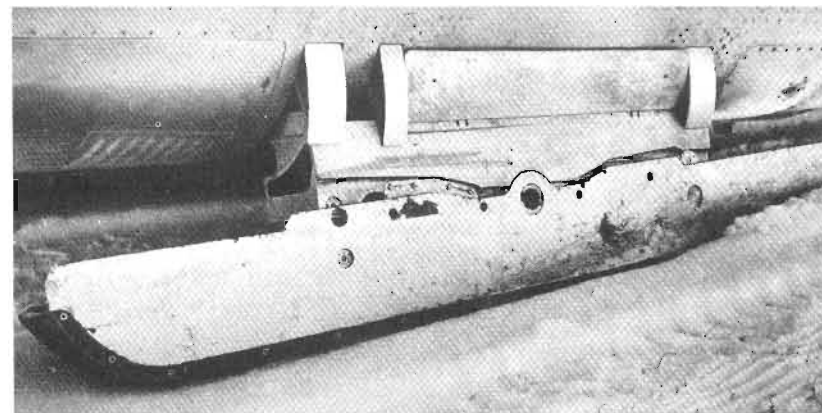
Georges Hérel tenant à l'atterrissage sur patins, Jon Jakimiuk et le bureau d'études de La Courneuve furent chargés de résoudre le problème du décollage.

L'ingénieur polonais se souvint alors de son séjour chez De Havilland Canada où l'appareil de tourisme DH "Chipmunk" était livré, soit en version terrestre, soit en version hydravion. Les usines DH étant situées à Toronto, loin de tout plan d'eau, il avait imaginé un système de chariot récupérable sur lequel décollaient les appareils en version hydravion, chariot qui pouvait être utilisé autant de fois que nécessaire. Il ne restait plus qu'à adapter la formule à un chasseur bombardier de 5 à 7 tonnes.

Le SE 5000 Baroudeur allait voir le jour.

Les études furent confiées au bureau d'études de La Courneuve. Sur même site, l'atelier des prototypes assembla le fuselage. L'exécution des lures complètes, des empennages, du montage de l'appareil et de ses es furent confiés à l'usine de Marignane. La conception des systèmes délage/atterrissage fut la partie délicate.

Les patins d'atterrissage, plus simples à réaliser qu'un train d'atterrissage classique, étaient placés en avant du centre de gravité de l'avion. Construits en alliage de magnésium renforcé par des semelles en tôle d'a



Patins d'atterrissage

faciles à remplacer. Un patin arrière, construit à l'identique, complétait le système qui s'escamotait comme un train d'atterrissage classique.

Restait à résoudre le problème de chariot. Il devait supporter l'avion au roulage et au décollage, pouvoir être freiné depuis l'avion et automatiquement arrêté lorsque l'appareil décollait. Sachant que le Baroudeur décollait à 150 /160 km/h, les freins devaient être très efficaces, le chariot pesant 1 350 kg. Une herse se déclenchait en même temps que les freins et labourait le sol derrière le chariot.

Ainsi équipé, le chariot s'arrêtait en 350 m sans la herse et en 150 m avec la herse. Quatre fusées d'appoint pouvaient être montées sur le chariot permettant un décollage en 650/700 mètres au lieu de 900/1000 mètres sur la seule puissance du réacteur. Le système d'arrimage de l'avion sur le chariot nécessitait l'utilisation d'un véhicule tout terrain, muni d'un treuil. Le chariot était amené devant l'avion, l'élingue du treuil fixée à l'avion, celui-ci se centrait automatiquement sur le chariot par l'intermédiaire d'une quille ventrale et de deux vis sans fin convergentes situées à l'arrière du chariot. La manœuvre demandait moins de trois minutes et un seul homme. Deux épérons, un à l'avant du chariot, l'autre à l'arrière, permettaient à l'avion d'entraîner le chariot et au chariot d'entraîner l'avion lors d'un décollage avec fusée. Un crochet, situé à l'avant du chariot, commandé par le pilote, assurait la séparation avion chariot lors du décollage. Tous ces problèmes furent



Le Baroudeur vient de se poser et retrouve son chariot.

résolus. Des essais effectués avec une maquette bois au poids et à l'encombrement du futur avion donnent satisfaction.

Le 1^{er} août 1953, le premier vol du Baroudeur eut lieu à Istres.



Manœuvres de récupération du Baroudeur.

Aux commandes de l'avion, le pilote d'essais de la SNCASE, Pierre Maulandi dit « Tito » ; tout se passa parfaitement bien, la séparation avion/chariot, point délicat, s'étant effectuée sans incident.

Le 25 novembre suivant, Pierre Maulandi faisait décoller le Baroudeur sur ses patins dans un grand nuage de poussière. Quelques temps plus tard, l'appareil décolla avec son chariot. Mais l'avion devenait très délicat à piloter ; l'expérience ne fut pas poursuivie. Trois pilotes en avaient déjà pris les

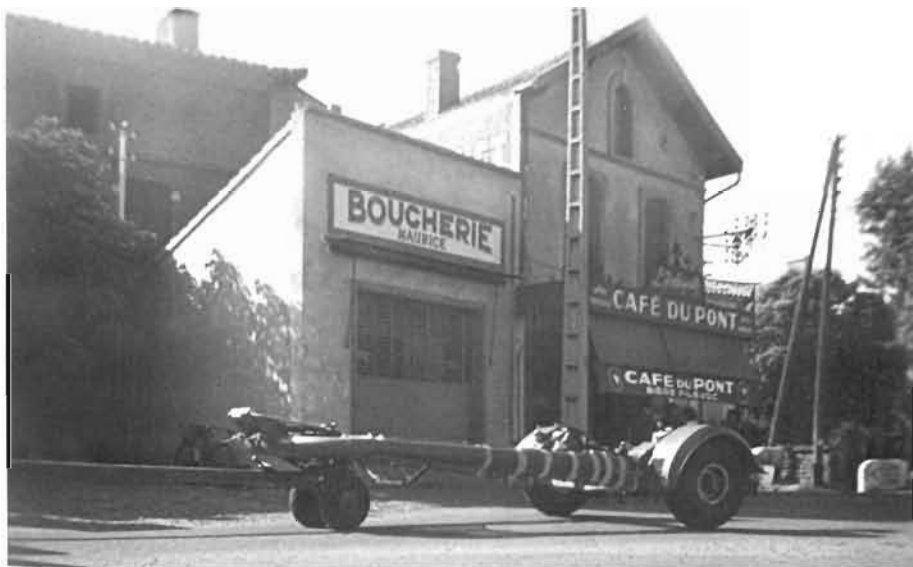


Février 1952 : le Baroudeur sur la neige à Blagnac.

commandes : Pierre Maulandi, Pierre Nadot directeur des Essais en vol de la SNCASE et Bernard Witt, pilote du CEV, qui sera un peu plus tard pilote d'essais chez Bréguet à Toulouse et habitant de Blagnac.

Le 18 juin 1955, les deux premiers prototypes furent présentés au Salon de l'Aéronautique du Bourget, décollant et atterrissant sur la piste en herbe réservée aux avions légers. C'est au cours de l'été 1955 que le prototype n° 2 était transféré à Toulouse pour poursuivre ses essais sous la direction de Pierre Nadot.

Par un bel après-midi, on put voir passer au carrefour du Plan du Port



Le chariot du Baroudeur passe au pont de Blagnac.



Le Baroudeur sur la neige à Blagnac.

à Blagnac les deux chariots convoyés par la route, Le Baroudeur arrivant par la voie des airs, les Blagnacais purent profiter de ses décollages et atterrissages particulièrement spectaculaires.

Le transfert des essais d'Istres à Blagnac était en partie justifié par la qualité du sol de la Crau particulièrement meurtrière pour les patins de l'avion, Pierre Maulandi affirma : « On atterrit sur une lime ». Le sol de Blagnac lui convenait beaucoup mieux.

D'autre part, la direction des Essais en vol de la SNCASE était basée à Toulouse et le Baroudeur suscitait beaucoup d'intérêt dans les Armées de l'Air étrangères, notamment l'US Air Force qui envoya six pilotes pour tester toutes les possibilités de l'appareil. La RAF ainsi que l'armée de l'air italienne envoyèrent chacune un pilote d'essais. L'US Air Force envisagea de financer le programme et les Italiens parlaient de le construire sous licence.

Les pilotes d'essais du Centre d'expérimentation militaire de Mont-de-Marsan et du CEV le testèrent sous toutes les coutures.

Fait remarquable, compte tenu des particularités du Baroudeur et du nombre de pilotes d'essais qui en prirent les commandes, aucun accident grave ne fut à déplorer.

Cocasses vicissitudes

Par contre, quelques incidents, parfois cocasses, émaillèrent les six ans que durèrent les essais. Pour tester l'appareil sur le sable, on choisit la plage

de La Baule, entre Noël et le jour de l'An, pour effectuer quelques essais à marée basse, bien entendu. Le plan de vol prévoyait : entrée de piste face hôtel Morgane ; fin de piste face avenue du Général de Gaulle. Les habitués de La Baule apprécieront. Mais une brume tenace retardait les opérations et ce fut au ras des vagues que se terminèrent les essais. La marée n'attend pas.

En février 56, les conditions sibériennes qui régnaient sur la France et une confortable couche de neige recouvrant le pays, les essais « grand nord » eurent lieu ... à Blagnac. Toujours à Blagnac, l'auteur de ces lignes assista à une séance d'allumage de fusées sur le chariot seul. Malheureusement, un décalage s'étant produit lors de la mise à feu, le chariot quittant la trajectoire prévue, prit pour un jeu de quille les balises du bord de piste. Lors du Salon de l'Aéronautique de 1957, le major Murray, de l'US Air Force (recordman du monde d'altitude de l'époque avec 25 000 mètres) prit plusieurs fois les commandes du Baroudeur.



Le SE 5000 Baroudeur en vol

Lors d'un atterrissage à Melun Villaroche, un magnifique lièvre fut pris dans le parachute-frein. L'animal fut tué, pelé, vidé et offert par les mécaniciens à l'épouse du major Murray qui, horreur ! le fit bouillir. Lors d'un autre vol d'essai, un pilote du CEMA de Mont-de-Marsan, un peu distrait, largua le chariot à plus de cent mètres de hauteur : on imagine les cabrioles au contact du sol.

Trois prototypes plus 2 avions de présérie furent construits.

Dans sa dernière version, avec un réacteur Atar plus puissant, le Baroudeur, à pleine charge, décollait très bien sur ses patins mais l'exercice devenait périlleux lorsque les charges militaires (bombes et roquettes) étaient accrochées sous les ailes. Sur le plan des performances, le Baroudeur était égal ou supérieur à l'avion de référence de l'époque, le Marcel Dassault « Mystère IV ». Mais l'Etat-major de l'Armée de l'Air était toujours resté sceptique sur les avantages de la formule chariot/patins du Baroudeur qui, à leurs yeux, avait créé autant de problèmes qu'elle en avait supprimés. D'autre part, l'augmentation des puissances des réacteurs plus la post-combustion raccourcissant les distances au décollage, de nouvelles techniques (freins à disques, déviateur de jet) en faisant autant à l'atterrissage, la formule Baroudeur présentait moins d'intérêt.

La guerre d'Algérie siphonnant les crédits militaires, le programme Baroudeur fut abandonné en 1958, avec comme oraison funèbre, ces paroles de l'ingénieur général directeur du CEV : « C'est un excellent avion, il ne lui manque que des roues !.. »

Quant à Jon Jakimiuk, il poursuivit sa carrière à la SNCASE devenue Sud Aviation en 1970. Il s'impliqua beaucoup dans le programme du Concorde, participant à la première commission franco-britannique qui mit en place la répartition des tâches entre les deux pays.

Louis GASTON

SOURCES

Aviation Magazine n°100
Fana de l'Aviation n° 148 - 149 - 150 Collection R.Toussaint



CE 5000 Baroudier



Le général Compans défendant la ville de Pantin, le 30 mars 1814.

Fragment d'une fresque murale de Schommer, située dans la salle de réceptions de l'hôtel de ville de Pantin.